



SIVED
Nouvelle Génération

Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Publié le **03/07/2023**

ID : 083-258302637-20230626-03_260623RAP22-DE

Rapport annuel

2022

*sur le prix et la qualité du service public
de prévention et de gestion des déchets
ménagers et assimilés*

Réduisons, Trions, Valorisons

SIVED NG

Quartier de Paris, 174 route du Val - CS 70325 - 83175 Brignoles Cedex

04 98 05 23 53 – contact@sived83.com - www.sived83.com

 Tous les papiers se recyclent, ce document aussi : dans la colonne papiers.

Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Publié le 03/07/2023

ID : 083-258302637-20230626-03_260623RAP22-DE

Table des matières

PREAMBULE	1
1. LE PERIMETRE	2
1.1 Les communes desservies	2
1.2 Les organes délibérants	3
1.3 L'organisation du service	3
1.3.1 Les moyens humains	3
1.3.2 Les modes de collecte	3
1.3.3 Les déchets pris en charge	4
1.3.4 Les modalités d'exploitation	4
2 LES INDICATEURS TECHNIQUES	5
2.1 La prévention des déchets	5
2.1.1 L'indice de réduction des déchets	5
2.1.2 Description des actions de prévention et indicateurs associés	6
2.2 La collecte des déchets	11
2.2.1 Les équipements de (pré)collecte	11
2.2.2 L'organisation de la collecte en porte-à-porte	12
2.2.3 Les infrastructures	13
2.2.4 La collecte des déchets : bilan	18
2.3 Le traitement des déchets	24
2.3.1 La localisation et la nature des traitements	24
2.3.2 L'origine et les tonnages des déchets	24
2.3.3 Les taux et performances de valorisation	26
2.3.4 L'indice de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage	28
2.3.5 Le projet Oréval	28
2.4 Mesures de prévention des risques sur l'humain et l'environnement	29
2.4.1 Mesures de prévention des risques sur l'humain	29
2.4.2 Mesures de prévention des risques sur l'environnement	30
3 LES INDICATEURS FINANCIERS	32
3.1 Le montant annuel des principales prestations	32
3.1.1 Les dépenses de prestations liées à la collecte des déchets	32
3.1.2 Les dépenses de prestations liées aux Espaces-triS	35
3.1.3 Les dépenses de prestations liées au traitement des OMR	36
3.2 La connaissance des coûts	36
3.2.1 La Matrice des coûts et la méthode ComptaCoût®	36
3.2.2 Les définitions des coûts	36
3.3 Le financement du service	37
3.4 La structure du coût (périmètre collecte)	38
3.4.1 La nature des charges et des produits, tous flux confondus	38
3.4.2 La répartition des charges, des produits et du financement par habitant	38
3.5 Le coût aidé du service (périmètre collecte)	39
3.5.1 Le coût aidé annuel par flux de déchets	39
3.5.2 Le coût aidé à la tonne et à l'habitant par flux de déchets	40
3.6 Le montant annuel global des charges du service (périmètre collecte-traitement)	41
3.6.1 Les charges de fonctionnement	41
3.6.2 Les charges d'investissement	41
3.7 Le montant annuel global des produits du service (périmètre collecte-traitement)	42
3.7.1 Les produits de fonctionnement	42
3.7.2 Les produits d'investissement	42
3.7.3 La Redevance Spéciale	43

PREAMBULE

M. Eric AUDIBERT, maire de Monfort-sur-Argens, a été élu président du SIVED NG le 29 octobre 2020 pour une durée de six ans.

Aux côtés des six vice-présidents, le président du SIVED NG porte fièrement les nouvelles missions qui lui incombent. La gestion des déchets ne s'arrête pas à la collecte et au traitement mais constitue une véritable opportunité d'agir en faveur de la préservation de notre territoire. Les objectifs sont clairs :

- ✔ **Poursuivre** le développement de la prévention des déchets,
- ✔ **Harmoniser** les services aux usagers et faciliter le tri,
- ✔ **Construire** l'autonomie du territoire pour le traitement,
- ✔ **Favoriser** la valorisation et le recyclage,
- ✔ **Impliquer** nos prestataires dans la performance,
- ✔ **Conserver** la maîtrise des coûts de gestion.



En sus des objectifs précédemment décrits, pour lesquels il est indispensable d'agir afin de garantir la préservation de l'environnement, le président du SIVED NG s'attache à convaincre l'ensemble des élus concernés de la nécessité impérieuse d'avoir un portage politique fort et unanime des dossiers liés à l'exercice des compétences du syndicat.

Un volontarisme assumé est indispensable à l'émergence du centre de tri multi filière tant attendu, le projet OREVAL. Ce dernier est indispensable pour transformer, plus et mieux, nos déchets en ressources.

SIVED NG

Quartier de Paris, 174 route du Val - CS 70325 - 83175 Brignoles Cedex

04 98 05 23 53 – contact@sived83.com - www.sived83.com

 Tous les papiers se recyclent, ce document aussi : dans la colonne papiers.

1. LE PERIMETRE

1.1 Les communes desservies

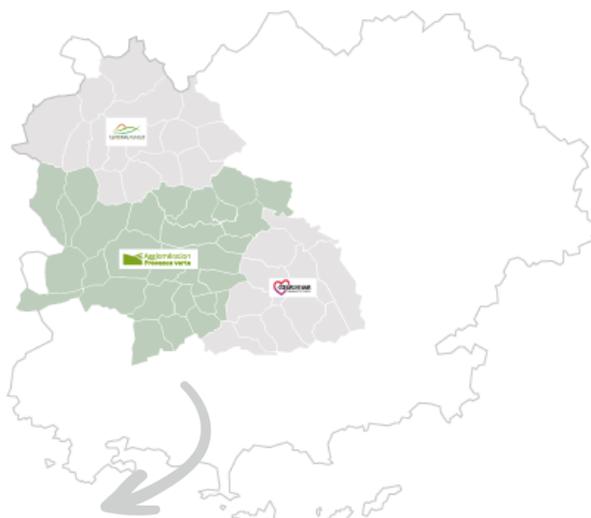
Le SIVED NG est un Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets Nouvelle Génération.

Territoires où la compétence traitement est exercée :

- ✔ la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte,
- ✔ la Communauté de Communes Cœur du Var,
- ✔ la Communauté de Communes Provence Verdon.

Territoire où la compétence collecte est exercée :

- ✔ la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte



28 communes
947 km²



75% d'habitats pavillonnaires
50 600 logements



101 787 habitants
+1,5% par an

1.2 Les organes délibérants

Le SIVED NG est administré par un Comité Syndical composé de 29 délégués élus et désignés par les assemblées délibérantes des membres adhérents, et de 29 suppléants.

EPCI membres du syndicat	Répartition des sièges (en fonction de la population)
Communauté d'Agglomération de la Provence Verte	14
Communauté de Communes Cœur du Var	10
Communauté de Communes Provence Verdon	5
TOTAL	29

Le bureau est constitué de :

Président

- Monsieur Eric AUDIBERT

Vice-présidents

- 1^{er} VP : Didier BREMOND (CAPV) en charge de la politique foncière et du projet Oréval
- 2^{ème} VP : Hervé PHILIBERT (CCPV) en charge de l'autorisation d'exploitation de l'ISDND de Ginasservis
- 3^{ème} VP : Dominique LAIN (CCCV) en charge de la stratégie de traitement des biodéchets
- 4^{ème} VP : Jean-Pierre VERAN (CAPV) en charge du service collecte et du projet ressourcerie
- 5^{ème} VP : André ROUSSELET (CCPV) en charge de la stratégie de traitement
- 6^{ème} VP : Michel GROS (CAPV) en charge des financements et des fonds Européens

1.3 L'organisation du service

1.3.1 Les moyens humains

Au 31 décembre 2022, le SIVED NG comprend 74 agents répartis au sein de deux directions :

Administrative et financière

- Secrétariat
- Ressources Humaines
- Finances/Comptabilité
- Marchés publics

Technique et projets

- Communication
- Prévention
- Collecte/Exploitation
- Traitement

1.3.2 Les modes de collecte

Le SIVED NG propose deux modes de collecte en fonction de la typologie des habitations au sein des communes :

Porte-à-porte (PAP)
 dans les zones pavillonnaires et les zones d'activités (pour les professionnels)



Points d'apport volontaire (PAV)
 (bacs collectifs et/ou colonnes) dans les centres-villes et habitats verticaux



1.3.3 Les déchets pris en charge

Plusieurs dizaines de flux de déchets sont pris en charge par le service :

		MODES DE COLLECTE		
		Porte-à-porte (PAP)	Points d'apport volontaire (PAV)	Espaces-triS et/ou ressourceries
TYPES DE DECHETS	Ordures Ménagères	✓	✓	
	Emballages	✓	✓	✓
	Papiers		✓	✓
	Verre		✓	✓
	Cartons	<i>Hors ménages seulement</i>	✓	✓
	Textiles		✓	✓
	Biodéchets	<i>Hors ménages seulement</i>	✓	
	Déchets verts			✓
	Encombrants	<i>Sur inscription seulement</i>		✓
	Meubles			✓
	Gravats			✓
	Métaux			✓
	D3E			✓
	Autres flux <i>(voir tableau « Les déchets acceptés » p. 16)</i>			✓

1.3.4 Les modalités d'exploitation

L'exercice des compétences s'organise selon les modalités suivantes :

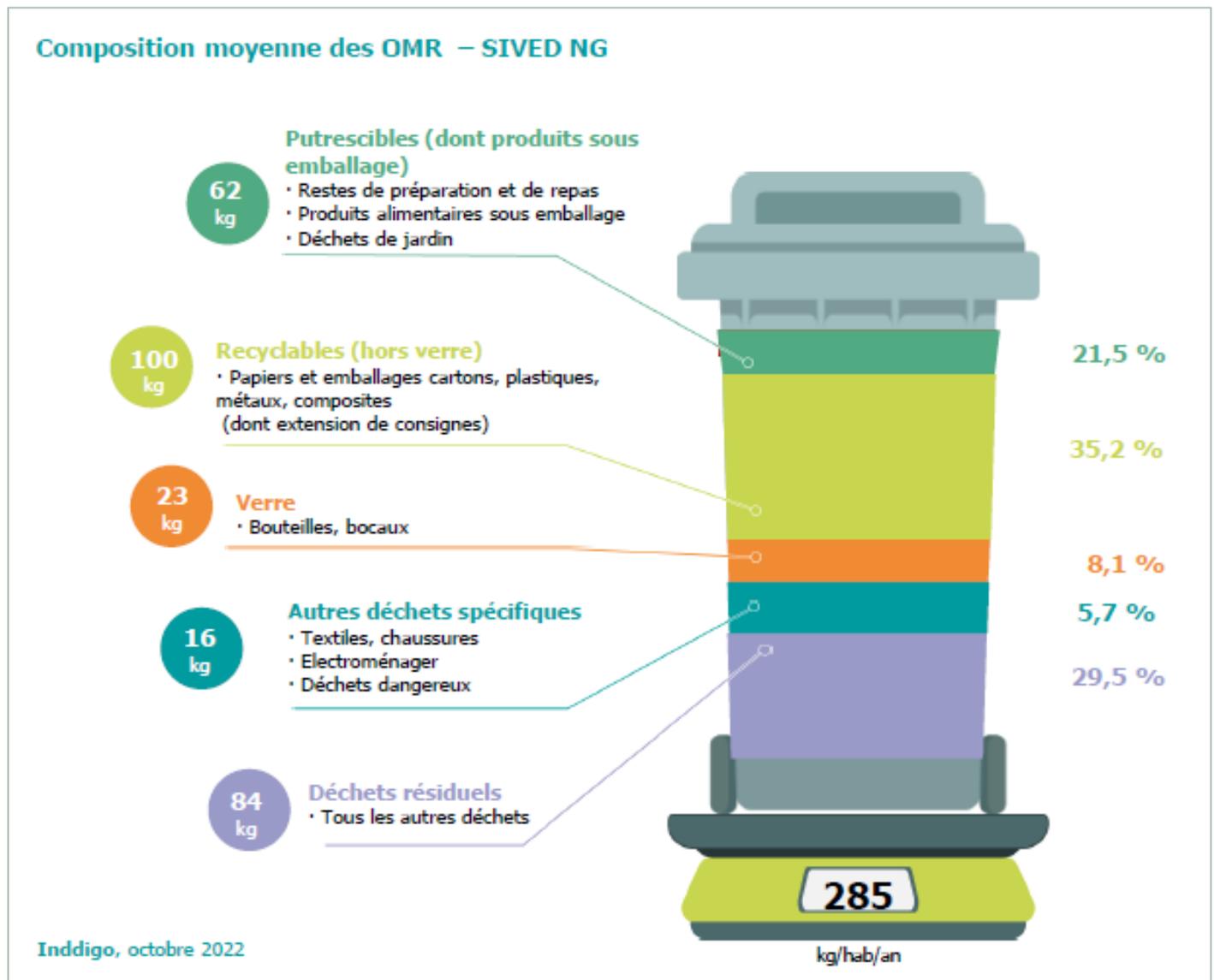
	OMR	Emballages	JMR	Verre	Déchets des pros	Déchèteries
Fréquence (C1 = collecté 1 fois/semaine)	C1 à C6	C1 à C2	-	-	C1 à C4*	13 déchèteries en régie
Collecte et contenants	PAP et PAV en prestation	PAP et PAV en prestation	PAV en prestation	PAV en prestation	PAP en prestation	
Transport	Prestation	Prestation	Prestation	Prestation	Prestation	Prestation
Traitement	Régie et prestation	Prestation	Prestation	Prestation	Prestation	Prestation
Prévention-Communication	Régie et prestation pour la sensibilisation du public scolaire, l'accompagnement des acteurs économiques et le volet réparation-réemploi					

*Tous flux confondus

2 LES INDICATEURS TECHNIQUES

2.1 La prévention des déchets

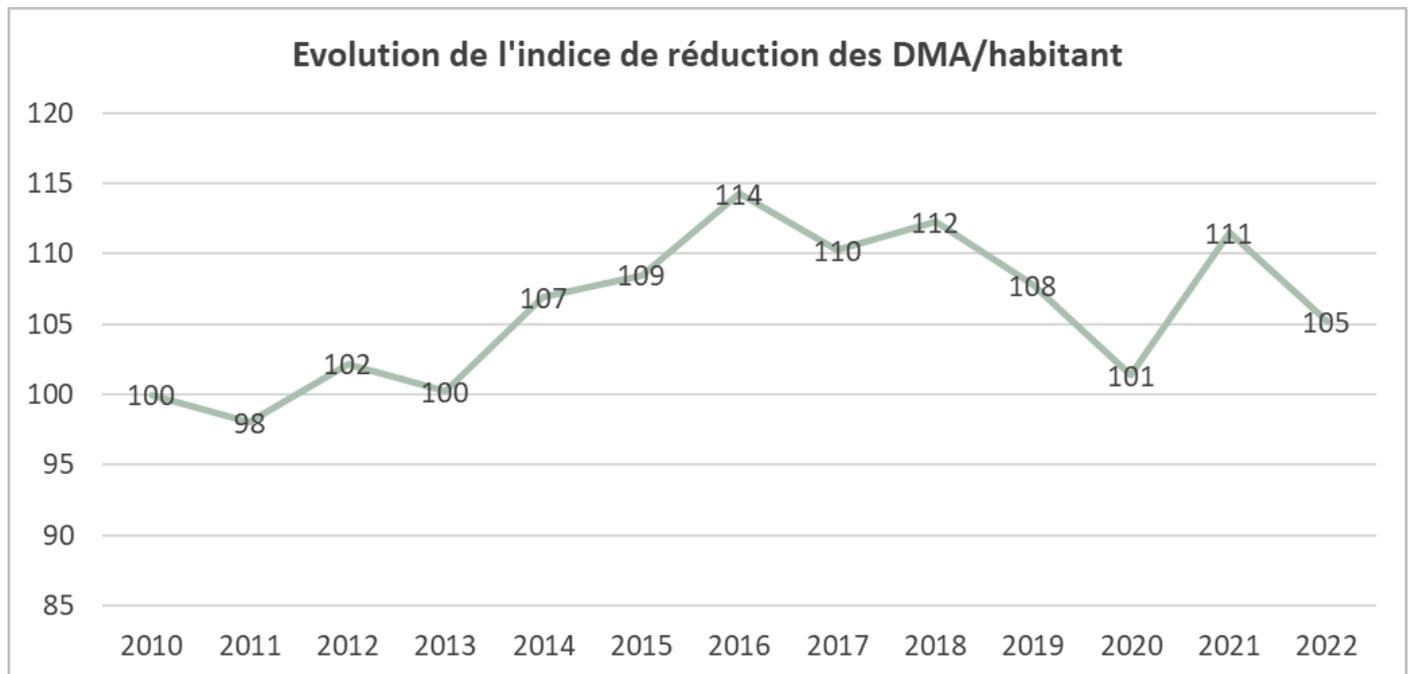
Située en amont des étapes de gestion des déchets, la réduction à la source des déchets est une priorité pour le syndicat. Le SIVED NG oriente ses actions de prévention en fonction, notamment, des résultats des caractérisations des ordures ménagères (données 2022 ci-dessous).



2.1.1 L'indice de réduction des déchets

La loi n°2015-992 du 17 août 2015, relative à la transition énergétique pour la croissance verte, fixe comme objectif de réduire de 10% la production de déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020. Le graphique ci-après présente l'évolution de l'indice de réduction des déchets par rapport à 2010. On constate une reprise de la production de déchets en 2021, suite à la baisse amorcée en 2016.

Par ailleurs, dans son article 3, la Loi AGECE relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire publiée le 10 février 2020, fixe de nouveaux objectifs de réduction des déchets : -15% des déchets ménagers et assimilés produits par habitant d'ici 2030 par rapport à 2010.



* : indice calculé sur la base des quantités annuelles de déchets produites par habitant

2.1.2 Description des actions de prévention et indicateurs associés

Le syndicat a construit sa stratégie de réduction des déchets à travers son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour une durée de six ans.

1 programme, 5 axes :

Agir sur la performance de tri

Cette année, le SIVED NG a touché environ 55 300 personnes au total via ses différents canaux d'informations et de sensibilisation.

Les supports de communication

- ✓ Nouvelle identité visuelle / charte graphique
- ✓ 43 500 « Flash Tri » distribués
- ✓ +11% d'abonnés Facebook
- ✓ Création d'une page Instagram (115 followers)
- ✓ -21% de visites sur le site internet (en refonte)



La sensibilisation auprès du public

- ✔ 6 600 personnes touchées / sensibilisées lors de visites de sites, évènements, formations...
- ✔ ...dont 1 000 à l'occasion du World Clean Up Day : opération de ramassage de déchets dans la nature (9,6 t de déchets collectés)



Les interventions en milieu scolaire

- ✔ 6 000 scolaires sensibilisés à travers le programme dédié à l'environnement
- ✔ 558 interventions scolaires réalisées dans 186 classes (3 interventions par classe par an)
- ✔ 28 visites organisées (espaces-triS, ressourceries...)

Les ateliers Zéro Déchet et Réparons !

- ✔ 7 ateliers « Zéro Déchet » organisés (compostage, couture, produits ménagers...) réunissant 160 participants, soit 15 par atelier en moyenne
- ✔ 5 ateliers « Réparons ! » animés par La Chouette Liberté réunissant au moins 75 participants
- ✔ 85 objets réparés soit environ 170 kg évités dans les D3E



Agir sur les biodéchets

Les ordures ménagères du SIVED NG sont composées de près d'1/4 de biodéchets. C'est le deuxième flux le plus important restant dans les OM après les emballages et papiers.

Le compostage collectif et pédagogique

- ✔ 9 composteurs collectifs installés en 2022
- ✔ 39 composteurs implantés au global
- ✔ 23 communes équipées sur 28
- ✔ 43 établissements scolaires possèdent un composteur pédagogique et/ou autonome (soit 73% des établissements)



Le compostage individuel

- ✔ Vente de composteurs aux particuliers au tarif de 15€, deux fois par mois au pôle valorisation à Tourves
- ✔ 437 composteurs individuels distribués en 2022
- ✔ 9 883 composteurs individuels distribués au total depuis 2003

La collecte des biodéchets

- ✔ 7 établissements scolaires collectés sur la commune de Brignoles
- ✔ Prestation de collecte et de valorisation en compostage industriel des restes alimentaires et épluchures
- ✔ 27 tonnes de biodéchets collectés et valorisés en compost en 2022



L'aide à l'achat de broyeur à végétaux

- ✔ Subvention de 25% du prix d'achat d'un broyeur à végétaux plafonné à 150€ par habitation
- ✔ 73 foyers accompagnés en 2022
- ✔ 530 foyers accompagnés depuis 2017

Agir sur les déchets d'activités économiques

Le SIVED NG accompagne également les producteurs non ménagers à travers plusieurs outils.

La Redevance Spéciale

- ✓ Redevance ayant pour objectif de responsabiliser, d'inciter les professionnels (entreprises et administrations) à réduire leurs OM et à trier leurs emballages et cartons
- ✓ 281 entreprises facturées en RS
- ✓ 57 administrations soumises à la RS
- ✓ 1 220 821 € facturés en 2022



Le label Commerce Engagé

- ✓ Label ayant pour objectif d'accompagner les acteurs économiques vers des pratiques vertueuses à travers un cahier des charges
- ✓ 123 labélisés dont :
 - 62 commerçants
 - 29 restaurants
 - 32 producteurs
 - 5 marchés

L'éco-exemplarité des communes

- ✓ Sensibiliser le personnel municipal et les élus à la prévention et au tri des déchets
- ✓ Montrer l'exemple aux administrés
- ✓ Matériels mis à disposition des communes : gobelets réutilisables pour les festivités, sacs de tri pour les papiers de bureau, cendriers de poches, composteurs...



Agir sur l'augmentation de la durée de vie des produits

Les encombrants représentent une grande part de déchets collectés en déchèteries. Le SIVED NG développe des solutions pour détourner une partie de ce flux.

Les ressourceries

- ✓ Deux ressourceries proches des déchèteries :
 une à Saint Maximin ouverte en 2014
 une à Brignoles inaugurée en 2022
- ✓ Des ateliers de réparation pour contribuer à l'insertion professionnelle
- ✓ Des magasins de vente pour donner une seconde vie aux objets
- ✓ 733 tonnes d'objets collectés en 2022 dont 36% réemployés et 59% recyclés



La Consigne de Provence

- ✓ Filière locale de réemploi des bouteilles en verre (collecte et lavage)
- ✓ 12 points de collecte des bouteilles sur le territoire
- ✓ 4 500 bouteilles collectées et lavées en 2022, soit 2,25 tonnes de verre réemployé

Agir sur les actions globales et transversales

Le SIVED NG a pour ambition d'expérimenter des projets innovants pour atteindre les objectifs de performance.

Le Contrat de Performance

- ✓ Appel à projet lancé par l'ADEME sur la base des contrats de performance énergétique, dont le SIVED NG est lauréat
- ✓ Marché public de collecte des déchets innovant et vertueux
- ✓ Engagement du titulaire dans l'atteinte d'objectifs de performance soumis à bonus-malus (rémunération mixte)
- ✓ Démarrage opérationnel à horizon 2025



Le projet Oréval

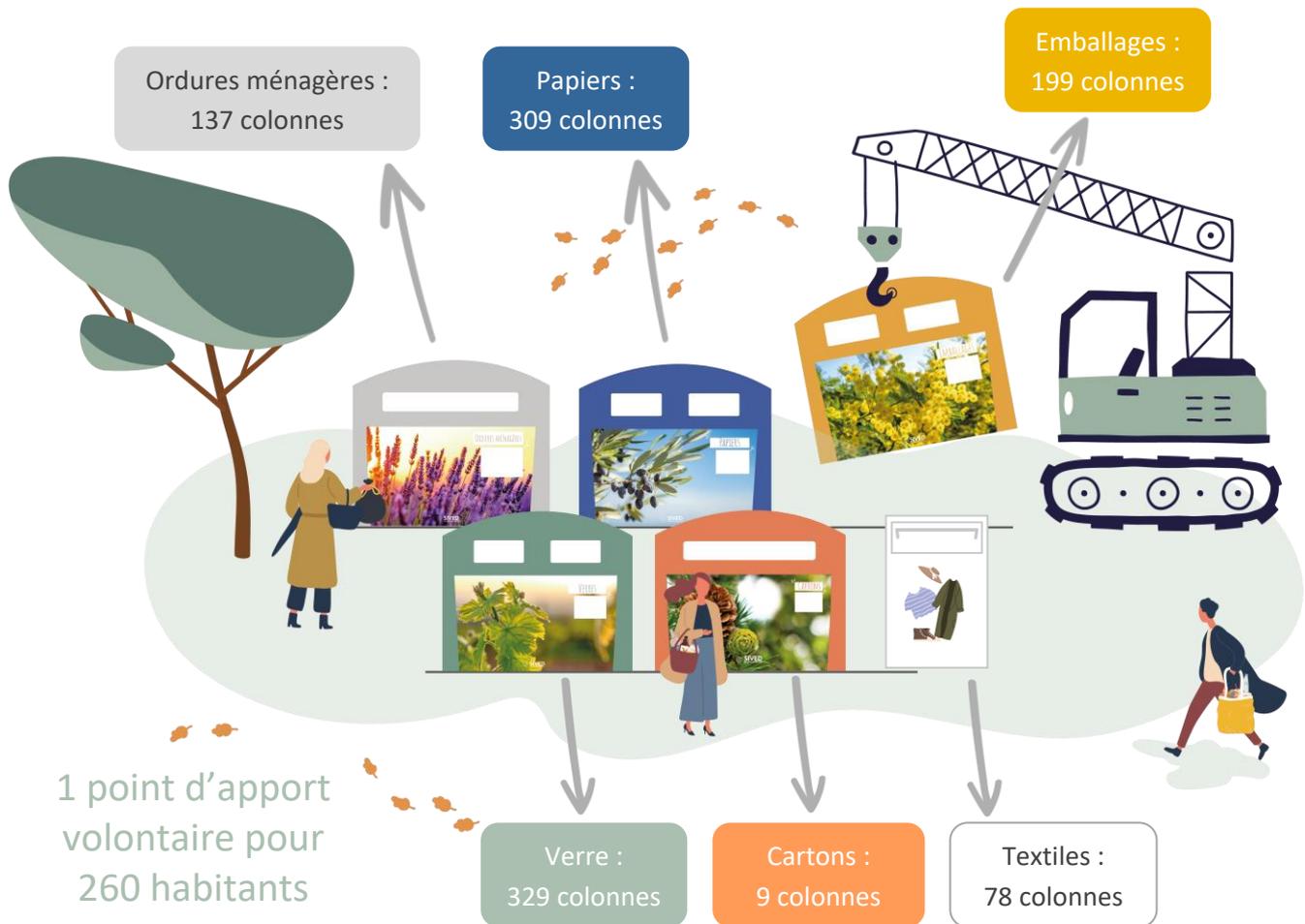
- ✓ Création d'une installation de valorisation multifilières permettant d'accueillir des OMR, des encombrants, des refus de collecte sélective et potentiellement des DAE
- ✓ Démarrage opérationnel soumis à maîtrise foncière

2.2 La collecte des déchets

2.2.1 Les équipements de (pré)collecte

Le SIVED NG présente deux modes de collecte selon les typologies d'habitat et les flux de déchets : en points d'apport volontaires (PAV) et en porte-à-porte (PAP).

Le territoire comporte plus de 1 000 colonnes de tri (tous flux confondus) réparties sur près de 400 PAV, ce qui représente environ 1 point pour 260 habitants. Le parc comprend des colonnes aériennes, semi-enterrées et enterrées, installées dans les espaces publics et privés, ainsi que dans les Espaces-triS.



Le syndicat a choisi d'équiper un maximum de foyers résidant en habitat pavillonnaire avec des bacs individuels OM et emballages afin d'inciter au tri et, ainsi, réduire la production d'OM. En 2022, environ 58% des foyers sont équipés de bacs individuels. Les autres foyers, notamment ceux habitant dans les centres-villes et les habitats verticaux et collectifs, bénéficient des PAV et des bacs collectifs.



2.2.2 L'organisation de la collecte en porte-à-porte

2.2.2.1 Fréquences de collecte

La fréquence de collecte des ordures ménagères diffère en fonction de l'équipement (bacs collectifs ou individuels) et de la typologie d'habitat au sein des communes.

Les emballages sont collectés une fois par semaine (C1) sur toutes les communes (hormis Carcès, Entrecasteaux et Cotignac en C2 en raison de leur rattachement récent au périmètre du SIVED NG).

Les fréquences de collecte des OMR et des emballages tendent à s'harmoniser sur l'ensemble du périmètre, en parallèle de la dotation des foyers en bacs individuels sur les zones non encore pourvues.

La fréquence de collecte en colonnes (notamment du verre et du papier) est adaptée par le prestataire en fonction de la vitesse de remplissage. Les informations sont détaillées par commune et par jour en annexe.

Centre-ville Bacs collectifs		Écarts Bacs collectifs ou individuels		Centre-ville et écarts Colonnes enterrées ou semi enterrées		Entreprises et administrations soumises à la redevance spéciale Bacs privatifs (litrages variables)		
OM	EMB	OM	EMB	OM	EMB	OM	EMB	CARTONS
C1 à C6	C1 à C2	C1 à C3	C1 à C2	C1 à C3	C1 ou adaptée par le prestataire	C2 à C4	C1	C1 à C2

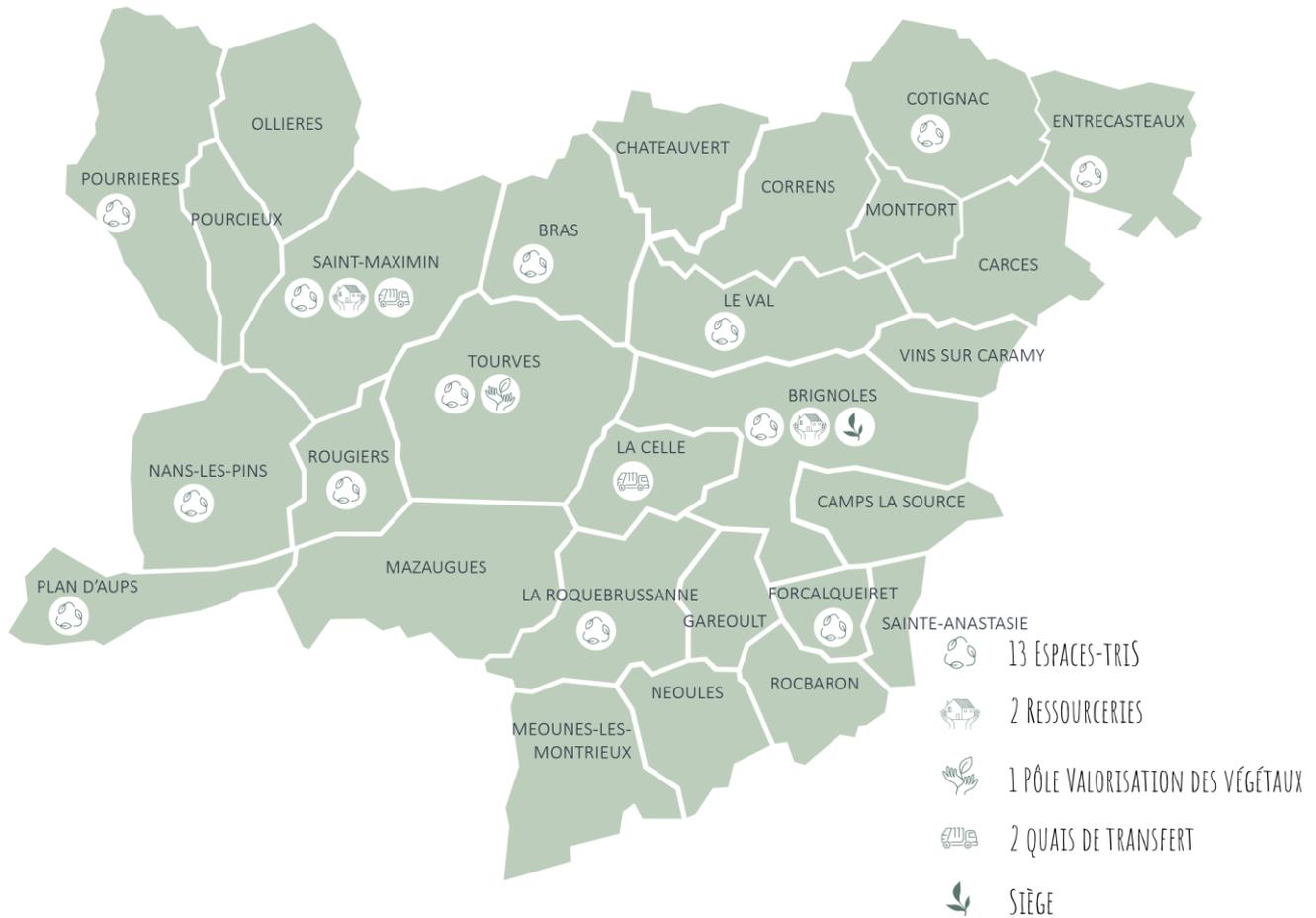
La collecte, le transport et la valorisation des déchets sont effectués en prestation de service par le groupe Pizzorno Environnement dans le cadre de marchés publics.

2.2.2.2 Seuils de collecte pour les producteurs non ménagers

Le SIVED NG a instauré une Redevance Spéciale pour les producteurs qui ne sont pas des ménages (entreprises et administrations). Au-delà d'une production de 660 L de déchets par semaine (tous flux confondus), le producteur est soumis à la Redevance Spéciale (exonération de TEOM). Au-dessus d'une production de 15 000 L de déchets par semaine, le producteur non ménager sort du schéma de collecte du SIVED NG et doit se tourner vers un prestataire privé.

2.2.3 Les infrastructures

Le SIVED NG comprend 18 infrastructures pour collecter, transférer et/ou valoriser les différents flux de déchets :



2.2.3.1 Les déchèteries nouvelle génération : les Espaces-triS

Les 13 Espaces-triS sont exploités en régie directe. Pour la plupart, ils sont fermés les jours fériés. Une coupure méridienne a été instaurée depuis mai 2020. Il est demandé aux usagers de se présenter au plus tard 15 minutes avant la fermeture du site, laps de temps nécessaires aux agents pour ranger, nettoyer et fermer à l'heure indiquée.

Espace-triS	Adresse	Horaires
<p>Le Loouron</p> 	Route de Néoules RD 468 83136 La Roquebrussanne	Lundi au samedi : 08h00 – 12h30 13h30 – 17h00 Dimanche : 8h00 – 12h00
<p>Le Collet Rouge</p> 	Route de Camps la Source RD 12 83170 Brignoles	Lundi au samedi : 08h00 – 12h30 13h30 – 17h00 Dimanche : 8h00 – 12h00

Les Ferrages



ZA Les Ferrages
83170 Tourves

Lundi au samedi :
08h00 – 12h30
13h30 – 17h00

Le Terrubi



Route de Carcès
RD 562
83143 Le Val

Lundi au samedi :
08h00 – 12h30
13h30 – 17h00

Les Fontaites



ZAC des Fontaites
83170
Forcalqueiret

Lundi au vendredi :
9h00 – 12h30
13h30 – 17h00
Samedi :
9h00 – 13h00

Les Pouverels



Quartier des
Pouverels
Chemin des
Pouverels
83570 Cotignac

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
8h30 – 12h00
13h30 – 17h00
Mercredi et samedi :
8h30 – 12h00

Les Grandes Pièces



Quartier les
Grandes Pièces
Route de
Cotignac
83570
Entrecasteaux

Lundi et vendredi :
8h00 – 12h00
14h00 – 17h00
Mercredi après-midi :
14h00 – 17h00
Samedi matin :
8h00 – 12h00

Le Débat



Lieu-Dit
Le Débat
83149 Bras

Du lundi au samedi :
(fermeture le mardi)
Été : 7h45 – 12h00 et 13h30 – 18h00
Hiver : 8h00 – 12h00 et 13h30 – 17h30

La Castinelle



Lieu-Dit
La Castinelle
RD 560
83860 Nans-les-
Pins

Du lundi au samedi :
(fermeture les jeudis après-midi)
Hiver : 8h00 – 12h00 et 14h00 – 16h30
Été : 8h00 – 12h00 et 14h00 – 17h00
Dimanches et jours fériés : 8h00 – 12h00

La Quille



Quartier
 Mayram
 83640 Plan
 d'Aups

Lundi après-midi :
 Été : 14h00 – 17h00
 Hiver : 13h30 – 16h30
 Mercredi :
 Été : 9h00 – 12h00 et 14h00 – 17h00
 Hiver : 9h00 – 12h00 et 13h30 – 16h30
 Samedi :
 Été : 8h00 – 12h00 et 14h00 – 17h00
 Hiver : 8h00 – 12h00 et 13h30 – 16h30
 Fermeture : mardi, jeudi, vendredi et dimanche

La Halte



Chemin de la
 Halte
 83910
 Pourrières

Heures d'été
 Du lundi au samedi :
 8h00 – 12h00 et 14h00 – 17h00
 Dimanche : 8h00 – 12h00
 Heures d'hiver
 Du lundi au samedi :
 8h00 – 12h00 et 13h30 – 16h30
 Dimanche : 8h00 – 12h00
 Fermeture : mardi après-midi
 Jours fériés : 8h00 – 12h00

Chaudevin



Le Clos de
 Rougiers
 83170 Rougiers

Lundi et samedi : 8h00 – 12h00
 Jeudi :
 Horaires d'été : 14h00 – 17h00
 Horaires d'hiver : 13h30 – 16h30
 Fermeture : mardi, mercredi, vendredi et dimanche

La Vigie



Quartier de la
 Courtoise –
 Route de Bras
 83470 Saint-
 Maximin-la-
 Sainte-Baume

Heures d'été
 Du lundi au samedi :
 8h00 – 12h00 et 14h00 – 17h00
 Dimanche : 8h00 – 12h00
 Horaires d'hiver :
 Du lundi au samedi :
 8h00 – 12h00 et 13h30 – 16h30
 Dimanche : 8h00 – 12h00
 Jours fériés : 8h00 – 12h00

Les jours d'ouverture et les plages horaires des Espaces-triS sont variables en raison de la fusion de plusieurs territoires aux modes de gestion différents (notamment en prestation). Les jours et horaires ont pour projet d'être harmonisés.

2.2.3.1.1 Les conditions d'accès

Particuliers :

L'accès aux Espaces-triS est autorisé aux seuls habitants des communes du périmètre collecte du SIVED NG.

Pour se faire, ils doivent se rendre en mairie : sur présentation d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité, une carte d'identification leur est remise, évitant ainsi les contrôles répétitifs à l'entrée de la structure. Cependant, lors des heures d'ouverture et sous réserve du respect du règlement intérieur, l'accès peut être autorisé exceptionnellement aux particuliers présentant un justificatif de domicile.

Les déchets apportés par les particuliers sont gratuits dans la limite de :

- ✔ 3 tonnes par an dans les Espaces-triS équipés d'un pont bascule (Brignoles, Saint Maximin, La Roquebrussanne, Tourves, Le Val) ;
- ✔ 1 m³ par jour (encombrants et déchets verts) et 0,5 m³ par jour (gravats) évalués par le gardien, dans les Espaces-triS non pourvus d'un pont bascule.

Au-delà, les apports deviennent payants et sont facturés aux mêmes conditions financières que pour les professionnels. Dans le cas où les particuliers ne respectent pas le passage par le pont bascule, les quantités sont estimées par le gardien, saisies informatiquement et transmises à la hiérarchie.

L'accès est limité aux engins et véhicules de PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

Professionnels :

Les commerçants et les artisans domiciliés sur le territoire du SIVED NG bénéficient du droit d'accès dans les structures syndicales. L'accès est limité aux engins et véhicules de PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

Une ouverture de compte est obligatoire (extrait Kbis ou du document D1, carte grise du véhicule, pièce d'identité) pour l'obtention d'un badge. Les entreprises domiciliées hors du SIVED NG réalisant des travaux pour le compte de particuliers résidants sur le territoire du SIVED NG doivent fournir une copie du devis accepté et signé.

L'accès aux professionnels est autorisé pour le dépôt de certains déchets. Depuis le 1er janvier 2018, les déchets de chantier apportés par les professionnels du BTP ne sont plus autorisés sur les Espaces-triS du SIVED NG du secteur « Est ». Ces déchets doivent être amenés chez les négociants de matériaux.

Les dépôts sont systématiquement pesés. Les conditions tarifaires sont fixées par le Conseil Syndical. Si le chargement du professionnel comprend plusieurs matériaux, il sera pris en compte pour la pesée et la facturation :

- ✔ Le matériau le plus cher du chargement en cas de mélange non trié ;
- ✔ Les matériaux pris séparément si tous les matériaux sont pesés indépendamment.

Dans le cas où les professionnels ne respectent pas le passage par le pont bascule, les quantités sont estimées par le gardien, saisies informatiquement et transmises à la hiérarchie.

2.2.3.1.2 Les déchets acceptés

Sont acceptés, sur la plupart des Espaces-triS, les flux suivants :

Batteries	Cartouches d'encre	Emballages	Huile de friture	Piles
Bouteilles de gaz*	Capsules Nespresso*	Encombrants	Lampes/ampoules	Pneus*
Bois	Déchets verts	Extincteurs*	Meubles	Radiographies
Bouchons en liège*	D3E	Gravats	Métaux	Textiles
Cartons	DDS	Huile de vidange	Papiers	Verre

*Flux pas encore acceptés sur certains Espaces-triS



2.2.3.2 Le pôle valorisation des végétaux

Ouvert en 2013, le pôle valorisation réceptionne les végétaux des Espaces-triS ainsi que ceux des professionnels des espaces verts ayant un compte au SIVED NG. Après le broyage des végétaux réalisé sur place, ils sont transportés et valorisés au sein de domaines viticoles pour protéger et amender les sols.

En 2022, 10 508,7 tonnes de végétaux ont transité par le pôle valorisation.

La plateforme est ouverte du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 8h00 à 13h00.



2.2.3.3 Les quais de transfert

La Celle :

Ouvert en 2012, le quai de transfert de la Tuillère réceptionne les OM et les emballages collectés dans les communes à l'est et au nord du territoire, ainsi que les OM en provenance de la CCCV. Le site est géré en régie.

En 2022, 27 815,05 tonnes d'OMR et 3 086,50 tonnes d'emballages ont transité par le quai de transfert de La Celle.

Le quai est ouvert du lundi au samedi de 6h00 à 13h00, ainsi que les jours fériés, sauf le 1er janvier, le 1er mai et le 25 décembre. Le site est interdit au public.



Saint Maximin :



Ouvert en 2007, le quai de transfert de Saint Maximin réceptionne les OM et les emballages collectés dans les communes à l'ouest du territoire. Le site est géré en régie.

En 2022, 10 253,43 tonnes d'OMR et 899,36 tonnes d'emballages ont transité par le quai de transfert de Saint-Maximin.

Le quai est ouvert du lundi au samedi de 6h00 à 13h00, ainsi que les jours fériés, sauf le 1er janvier, le 1er mai et le 25 décembre. Le site est interdit au public.

2.2.4 La collecte des déchets : bilan

2.2.4.1 Les tonnages collectés par flux

Flux de déchets	Années	Tonnages	Taux de variation n-1	Part des déchets non triés et triés	Ratio kg/hab/an		
OMR COLLECTEES	2021	28 819,2	-5,8%	35,6%	273,4		
	2022	27 156,6					
APPORTS DIRECTS DES OMR SUR LES QUAIS (balayures, services techniques, etc...)	2021	636,0	5,0%				
	2022	667,7					
OMR ENFOUIES	2021	24 064,9	15,3%				
	2022	27 750,4					
OMR INCINEREES	2021	5 390,3	-98,6%				
	2022	73,9					
TOTAL DES ORDURES MENAGERES	2021	29 455,2	-5,5%				
	2022	27 824,3					
REFUS DE TRI INCINERES PAR LE CENTRE DE TRI	2021	748,6	-5,5%				
	2022	130,0					
REFUS DE TRI ENFOUIS PAR LE CENTRE DE TRI	2021	271,3	-82,6%				
	2022	929,3					
TOTAL DES REFUS DE TRI SUR LES EMBALLAGES MENAGERS	2021	1 019,9	3,9%				
	2022	1 059,3					
ENCOMBRANTS DES ESPACES-TRIS	2021	9 391,4	-3,8%			64,4%	495,6
	2022	9 035,6					
EMBALLAGES COLLECTES EN PORTE A PORTE	2021	3 936,4	1,3%				
	2022	3 985,9					
EMBALLAGES COLLECTES EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE	2021	543,7	10,0%				
	2022	598,1					
VERRE	2021	3 139,9	-0,9%				
	2022	3 112,3					
PAPIERS	2021	1 126,7	-6,7%				
	2022	1 050,9					
DECHETS VERTS	2021	11 393,5	-7,8%				
	2022	10 508,7					
TEXTILES	2021	348,0	14,4%				
	2022	398,1					
CARTONS COLLECTES CHEZ LES PROFESSIONNELS	2021	384,1	-2,9%				
	2022	372,8					
CARTONS COLLECTES EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE	2021	54,3	39,5%				
	2022	75,7					
CARTONS DES ESPACES-TRIS	2021	1 236,4	1,0%				
	2022	1 248,2					
D3E	2021	1 394,5	-11,0%				
	2022	1 241,4					
DDS	2021	311,0	-0,5%				
	2022	309,3					
GRAVATS	2021	11 284,8	-3,8%				
	2022	10 852,9					
MOBILIER	2021	1 956,5	5,1%				
	2022	2 056,8					
BOIS TRAITES	2021	4 090,7	-6,1%				
	2022	3 840,3					
PNEUS	2021	155,9	-8,7%				
	2022	142,3					
FERRAILLE	2021	2 002,8	-19,4%				
	2022	1 613,4					
TOTAL DES FLUX TRIES	2021	52 750,6	-4,4%				
	2022	50 442,5					
TOTAL DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES	2021	82 205,8	-4,8%	100%	768,9		
	2022	78 266,8					

2.2.4.2 Les tonnages collectés par Espace-triS

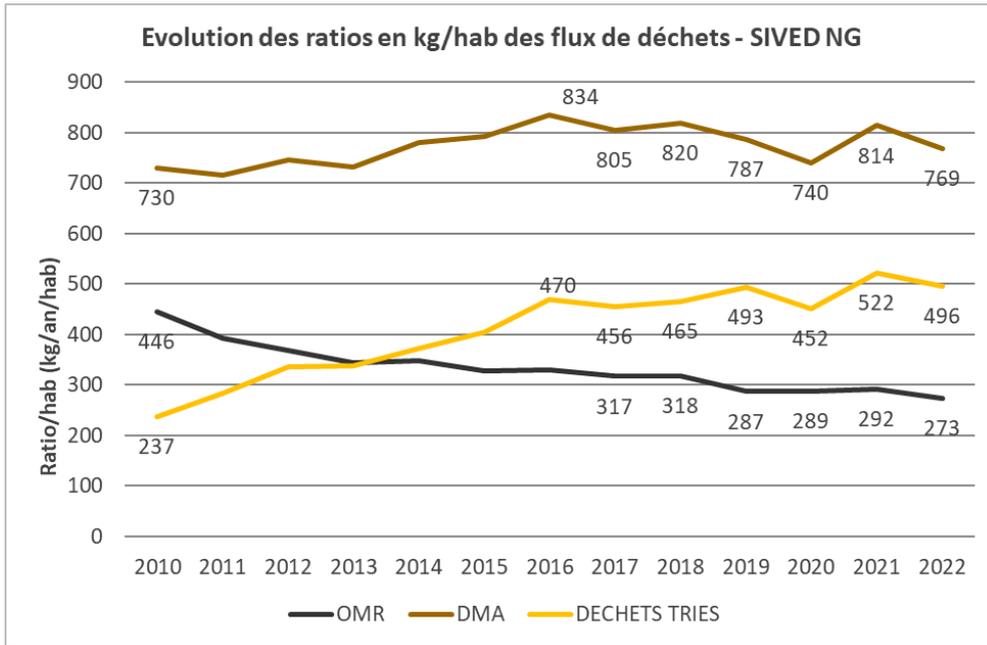
TONNAGES 2022 COLLECTES DANS LES ESPACES-TRIS - SIVED NG															
Sites / Types de déchets	ANNEE	SECTEUR EST				SECTEUR OUEST						SECTEUR NORD			TOTAL GENERAL
		Le Collet Rouge Brignoles	Les Ferrages Tourves	Le Louoron La Roque-brussanne	Terrubi Le Val	Les Fontaites Forcalqueiret	La Halte Pourrières	La Quille Plan d'Aups	Chaudevin Rougiers	La Castinelle Nans les Pins	Le Débat Bras	La Courtoise St Maximin	Les Pouverels Cotignac	Les Grandes Pièces Entre-casteaux	
DDS *	2021	53,0	28,4	64,4	26,4	13,1	18,8	6,6	2,5	20,9	10,6	49,8	10,3	6,3	311,0
	2022	49,9	23,0	65,7	29,2	12,6	20,6	7,3	2,1	23,6	10,6	50,4	8,5	5,7	309,3
Bois	2021	703,8	338,1	848,9	305,2	277,3	252,0	0,0	0,0	284,5	143,9	764,6	117,4	55,0	4 090,7
	2022	671,4	317,1	821,3	325,6	174,6	248,4	0,0	0,0	275,8	129,1	703,1	109,5	64,6	3 840,3
Cartons**	2021	257,4	115,6	227,2	103,3	53,5	85,1	25,1	7,9	84,4	32,5	199,7	33,3	11,4	1 236,4
	2022	273,8	99,5	234,6	110,1	41,9	77,7	29,3	4,2	83,3	35,3	215,3	34,8	8,4	1 248,2
Déchets verts***	2021	1 585,9	2 320,0	2 350,6	772,8	424,5	617,2	151,0	64,3	722,9	198,6	1 845,8	267,0	72,9	11 393,5
	2022	1 537,93	1 999,3	2 348,4	861,8	250,5	556,2	155,3	56,4	681,0	137,3	1 588,4	263,4	72,8	10 508,7
D3E	2021	325,6	116,4	299,0	153,8	46,0	63,1	25,3	6,7	76,8	40,3	205,5	29,9	6,2	1 394,5
	2022	300,415	110,1	286,4	130,3	28,7	59,8	22,5	6,8	72,5	31,9	167,3	14,1	10,5	1 241,3
Encombrants	2021	1 680,6	951,4	1 720,1	762,3	517,5	495,2	286,8	70,2	477,6	308,3	1 765,4	232,6	123,4	9 391,4
	2022	1 776,3	976,5	1 750,2	862,0	322,6	459,9	303,8	58,9	442,6	268,0	1 469,5	231,4	114,1	9 035,6
Ferrailles	2021	353,8	199,4	364,1	204,7	117,3	98,3	41,4	14,6	126,8	71,5	336,3	52,3	22,3	2 002,8
	2022	299,4	145,1	322,8	156,0	57,2	94,9	43,4	8,5	113,3	57,1	282,7	20,0	12,9	1 613,4
Gravats	2021	2 390,2	1 021,0	3 145,9	986,8	0,0	515,4	159,4	64,8	760,8	255,5	1 631,6	279,9	73,4	11 284,8
	2022	2 273,5	990,3	3 145,5	1 127,7	0,0	448,7	170,3	51,9	684,8	194,8	1 319,1	352,0	94,5	10 852,9
Batteries	2021	3,7	4,0	4,4	1,8	0,7	0,3	1,1	0,0	3,3	0,6	1,6	0,0	0,0	21,4
	2022	2,0	2,2	4,5	0,3	0,0	2,5	0,5	0,0	2,1	0,7	1,8	0,0	0,0	16,5
Mobilier	2021	657,3	281,2	523,4	230,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	216,2	48,2	0,0	1 956,5
	2022	637,0	335,4	575,0	225,0	0,0	23,6	0,0	0,0	0,0	0,0	201,7	59,1	0,0	2 056,8
Pneus	2021	27,3	12,1	38,5	9,0	22,4	0,0	0,0	0,0	10,4	4,1	21,9	7,4	2,7	155,9
	2022	26,6	18,8	36,4	13,7	12,4	0,0	0,0	0,0	10,2	5,2	12,7	2,1	4,1	142,3
Total	2021	8 038,6	5 387,5	9 586,4	3 556,3	1 472,4	2 145,4	696,7	231,0	2 568,3	1 065,9	7 038,4	1 078,2	373,6	43 238,8
	2022	7 848,3	5 017,3	9 590,8	3 841,6	900,6	1 992,3	732,4	188,7	2 389,1	869,9	6 012,0	1 094,9	387,5	40 865,4

*Déchets Diffus Spécifiques : huiles de vidanges et radiographies incluses (flux en partie non valorisé)

**Cartons : tonnages des professionnels déduits

***Déchets verts : tonnages de l'espace-triS + du pôle valo pour Tourves. Les tonnages de l'espace-triS sont estimés jusqu'en août, puis ils ont été pesés à partir de septembre

2.2.4.3 L'évolution et les ratios des principaux flux



Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)

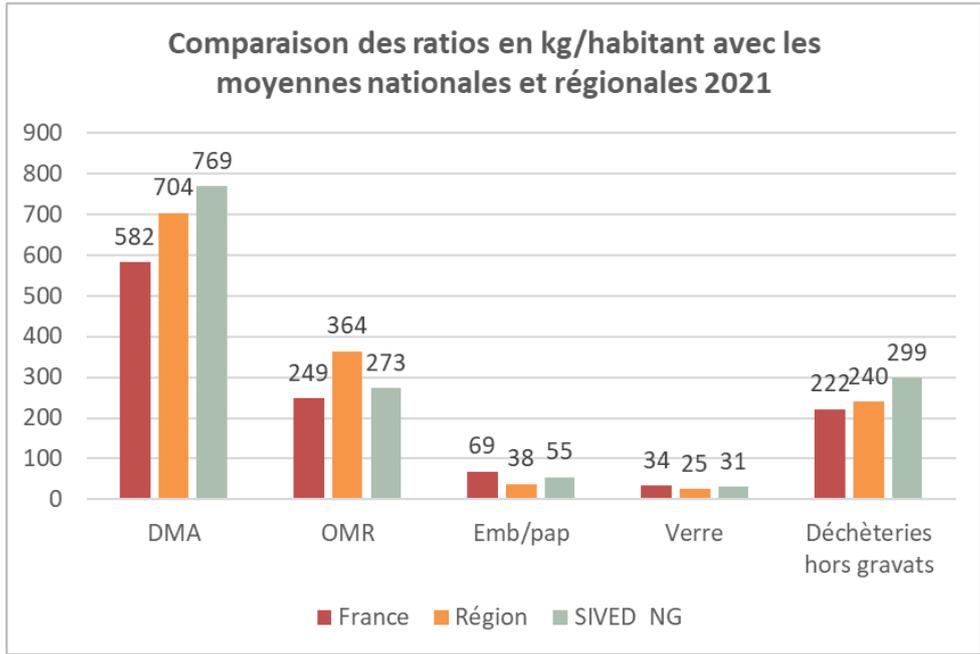
- Tonnage : 78 267 (+48% depuis 2010)
- Ratio/hab/an : 769 (+5% depuis 2010)

Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

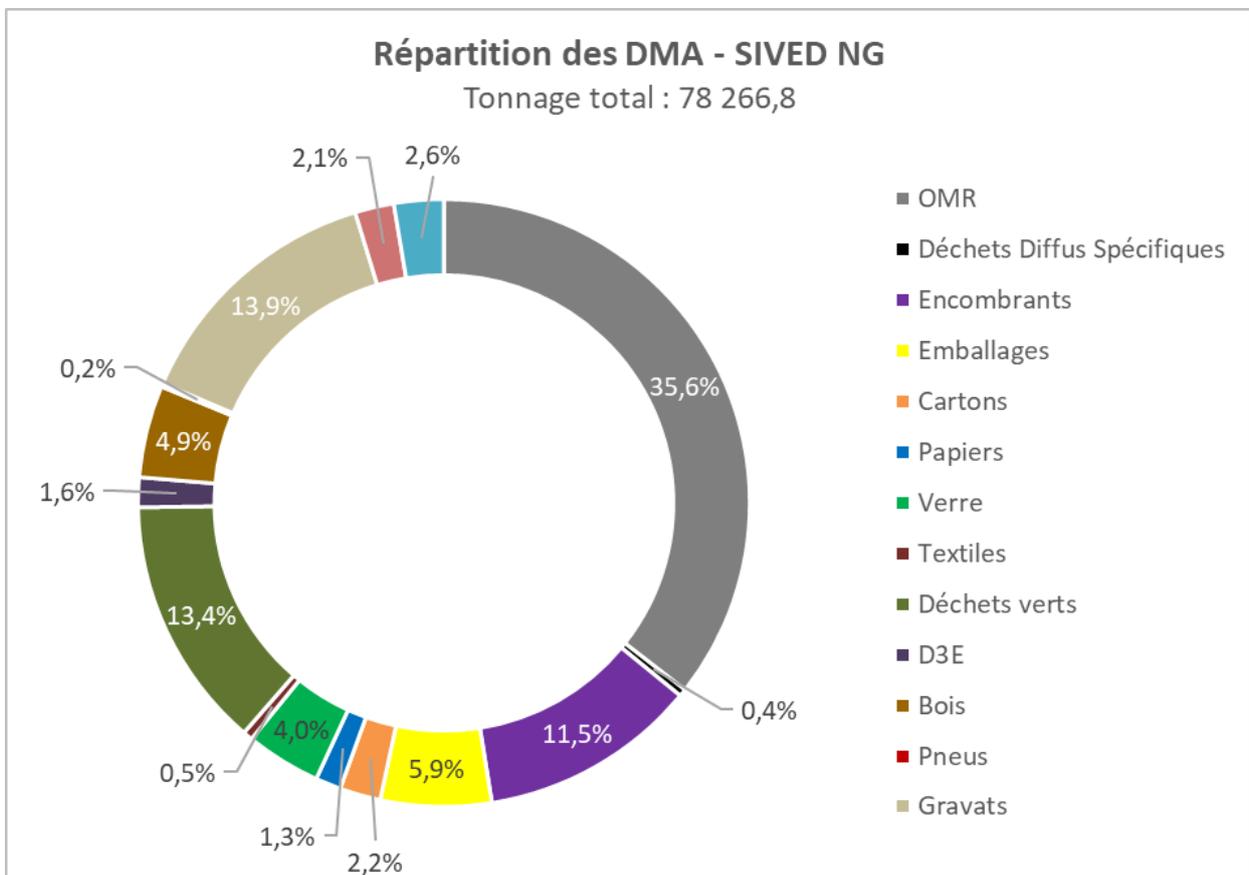
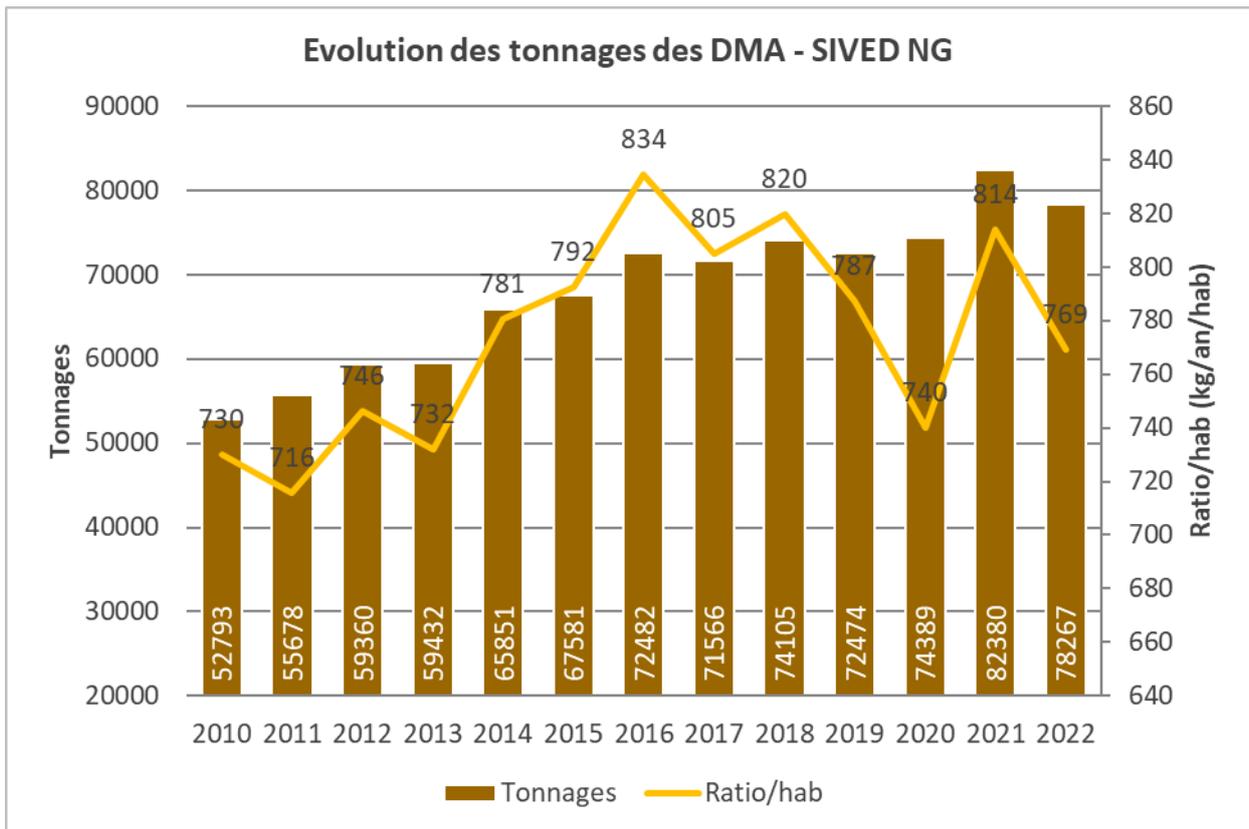
- Tonnage : 27 824 (-14% depuis 2010)
- Ratio/hab/an : 273 (-39% depuis 2010)

Déchets triés

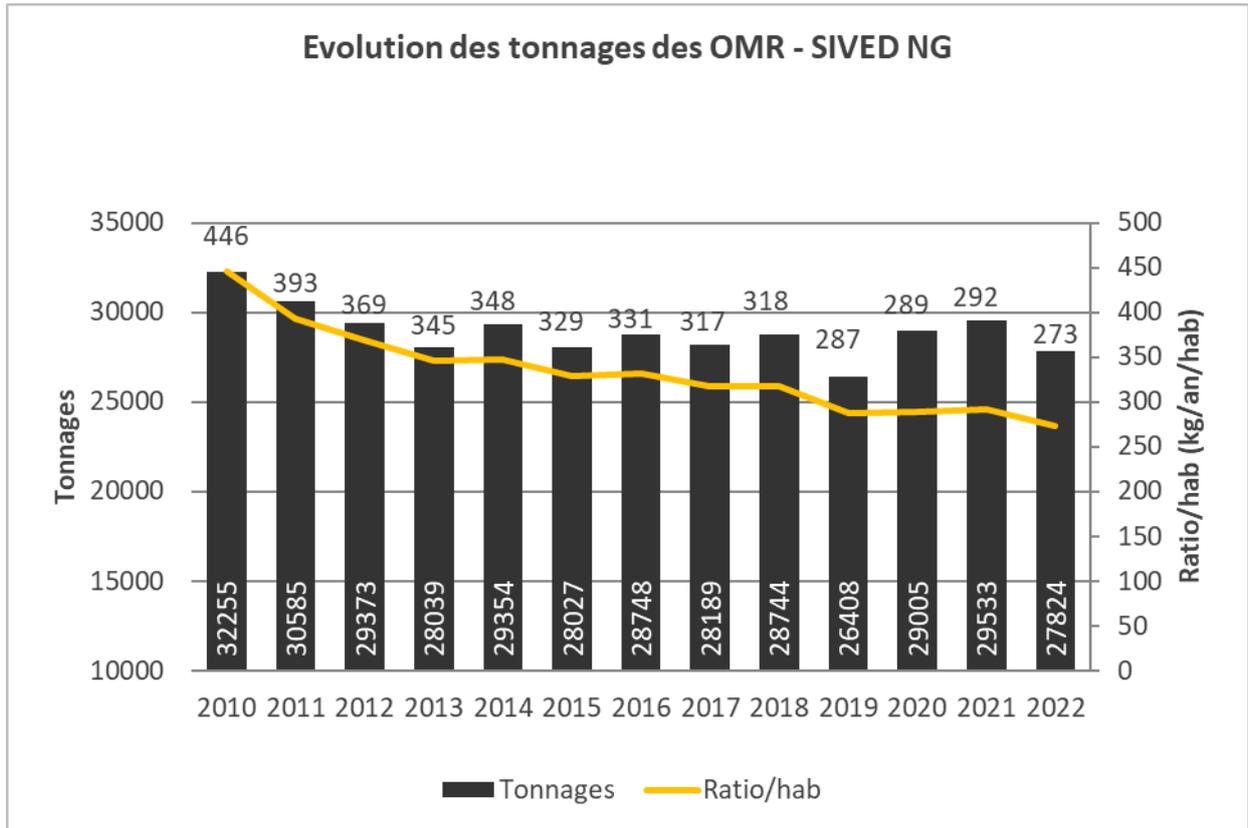
- Tonnage : 50 443 (+195% depuis 2010)
- Ratio/hab/an : 496 (+109% depuis 2010)



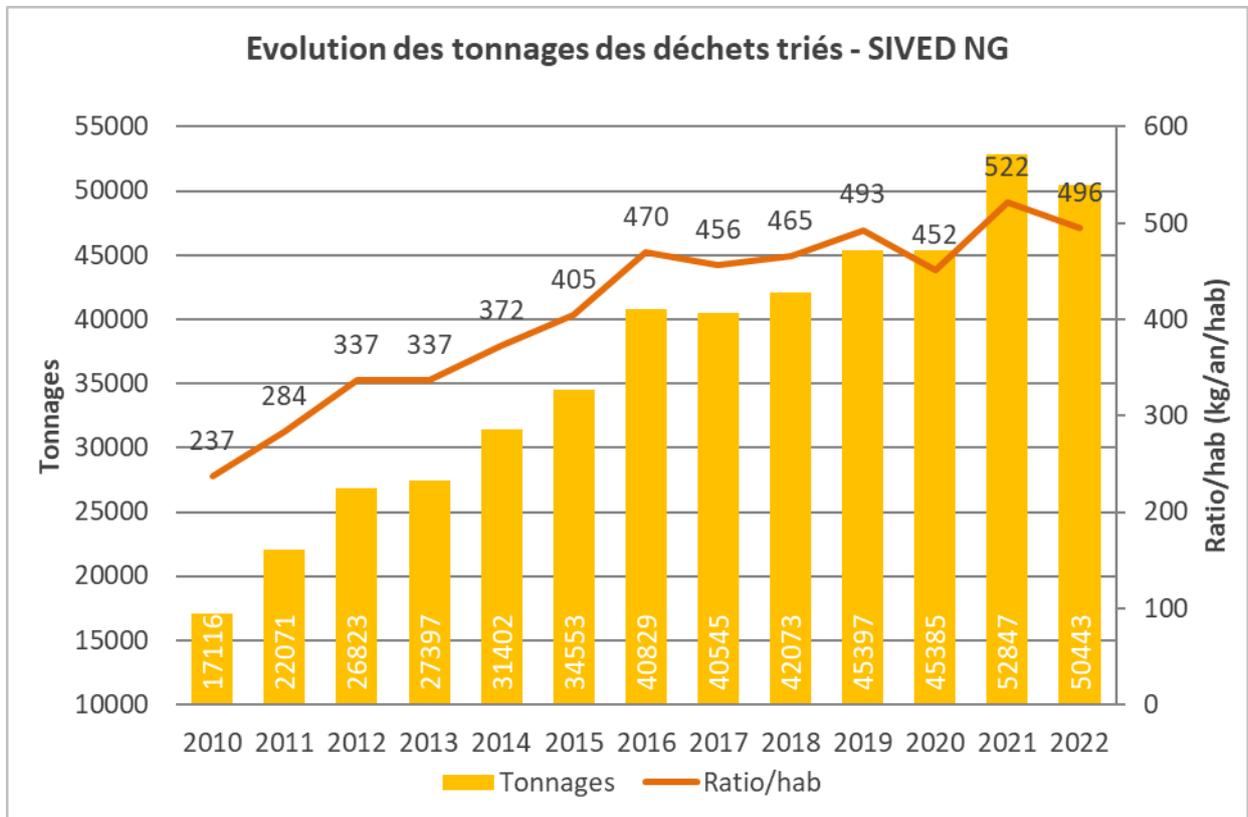
2.2.4.3.1 L'évolution et la répartition des tonnages des DMA

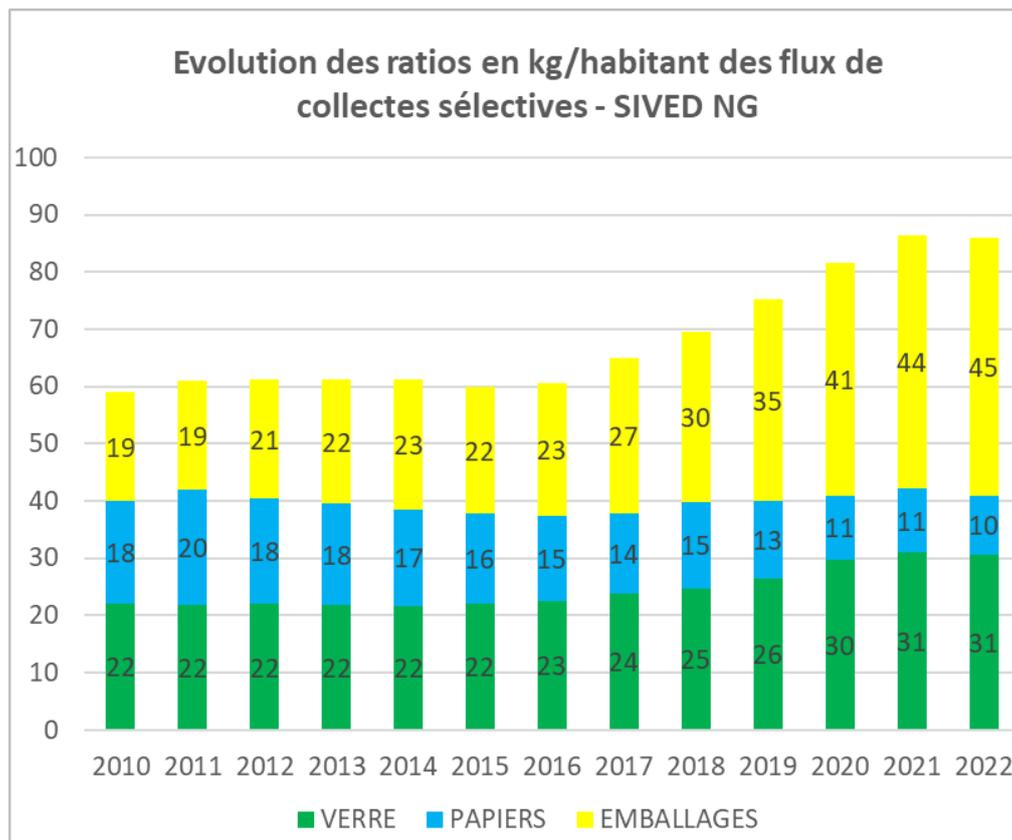


2.2.4.3.2 L'évolution des tonnages des OMR



2.2.4.3.3 L'évolution des tonnages des déchets triés





2.2.4.4 Bilan vis-à-vis des objectifs réglementaires

Le SIVED NG est soumis à un cadre réglementaire riche, dont les principaux textes suivants : l'ordonnance du 17 décembre 2010 (adaptation au droit de l'UE dans le domaine des déchets (n° 2010-1579)), la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) et la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC). La plupart des objectifs réglementaires doivent être atteints à l'horizon 2025 ou 2030.

CADRE REGLEMENTAIRE	OBJECTIFS	ECHEANCE	RESULTATS 2022
Directive cadre déchets renforcée par la loi AGEC	Mettre en place une gestion séparée des biodéchets	31/12/2023	En cours
Loi TECV	Réduire de 50% les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage par rapport à 2010	2025	-14%
Loi AGEC	Réduire de 15% les DMA produits par habitant par rapport à 2010	2030	+5%
Loi AGEC	Porter à 65% la valorisation matière des déchets non inertes	2025	50%
Loi AGEC	Limiter à 10% les DMA admis en installation de stockage	2035	35%
Loi AGEC	Détourner 5% en réemploi	2030	0,3%
Planification régionale	Réduire de 10% les DMA-NI par rapport à 2015	2025	+16%

2.3 Le traitement des déchets

2.3.1 La localisation et la nature des traitements

Les ordures ménagères et les emballages collectés de la CAPV transitent par les quais de transfert de La Celle et de Saint Maximin. Les OMR de Cœur du Var ont transité par le quai de La Celle jusqu'à fin novembre puis elles ont été directement réceptionnées sur L'ISDND de Pierrefeu. Les OMR de la CCPV sont directement vidées à l'ISDND de Ginasservis. Les emballages, papiers et cartons sont transportés au centre de tri VALEOR au Muy et les OMR sont enfouies ou incinérées dans cinq exutoires différents.

DECHETS CONCERNES

UNITE DE TRAITEMENT / MODE DE VALORISATION	OMR	Recyclables secs	Encombrants	Biodéchets	Autres flux recyclables	
	ISDND* et/ou unité de valorisation énergétique (voir détails ci-après)	✓				
	Centre de tri VALEOR groupe Pizzorno Le Muy		✓	✓		
	Plateforme de compostage Cabasse groupe Pizzorno				✓	
	Repreneurs et éco-organismes divers					✓

*Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

2.3.2 L'origine et les tonnages des déchets

En raison de la raréfaction des solutions de traitement en Région Sud et de la hausse des coûts de traitement, le SIVED NG a eu recours à plusieurs exutoires, en fonction de leurs capacités annuelles disponibles, dans le cadre d'un marché multi attributaires à bons de commande.

ORIGINE	EXUTOIRES	TOTAL PAR EXUTOIRE
Quai La Celle	ISDND SEPTEMES	16 792,20
Quai Saint Maximin		
Quai CCPV	ISDND GINASSERVIS	14 864,59
Quai Saint Maximin		
Quai La Celle		
Quai CCPV	ISDND GARDANNE	11 894,73
Quai Saint Maximin		
Transfert direct CCCV	ISDND PIERREFEU	1 696,28
Quai La Celle		
Quai Saint Maximin		
Quai Saint Maximin	UVE TOULON	73,94
Quai La Celle		
TONNAGES 2022		45 321,74

2.3.2.1 ISDND de Septèmes-les-Vallons (13)

Le site est géré par la société VALSUD (groupe Véolia). Sa capacité annuelle est de 250 000 tonnes jusqu'en 2022.

La centrale de valorisation du biogaz permet de produire 15 880 MWh, soit la consommation de 3 176 foyers (année 2017).

L'exutoire est ouvert du lundi au vendredi de 6h30 à 16h30 et les week-ends et jours fériés de 6h30 à 11h30.

2.3.2.2 ISDND de Malespine à Gardanne (13)

Le site est géré par la SEMAG (Société d'économie Mixte d'Aménagement de Gardanne et sa Région). La capacité annuelle est de 53 000 t de déchets enfouis par an. La récupération des biogaz permet de produire 8 000 MW d'électricité (consommation de 2 600 habitants).

L'exutoire est ouvert du lundi au vendredi de 6h à 13h et le samedi de 7h à 12h. Il est fermé le dimanche et les 11 jours fériés légaux suivants : 1er janvier, Lundi de Pâques, 1er et 8 Mai, Jeudi de l'Ascension, Lundi de Pentecôte, 14 Juillet, 15 Août, 1er et 11 Novembre et 25 Décembre.

2.3.2.3 ISDND de Pierrefeu-du-Var (83)

Le site est géré par la société Pizzorno Environnement. Sa capacité annuelle est de 135 000 t jusqu'au 31/12/2024 puis 100 000 t.

Le site peut recevoir les déchets du Var jusqu'en 2022, puis, à compter du 1er janvier 2023, de l'ensemble du territoire provençal du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET).

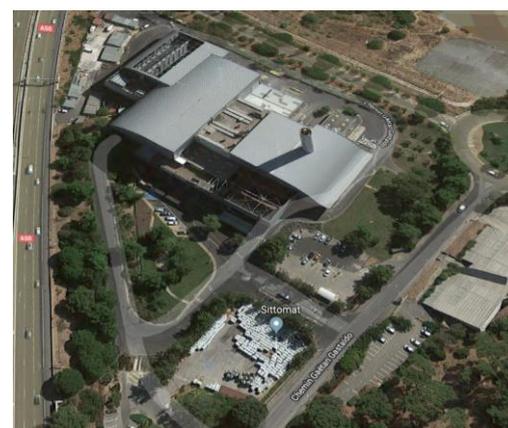
2.3.2.4 UVE de Toulon (83)

L'Unité de Valorisation Énergétique de Toulon est exploitée par la société ZEPHIRE. Sa capacité de traitement est de 285 000 tonnes par an.

L'UVE produit de la vapeur d'eau et de l'électricité à partir de la combustion des ordures. La vapeur d'eau produite est valorisée sous forme de chaleur, tandis que l'électricité est revendue au réseau ERDF. En 2017, environ 51% du total des déchets des ménages ont été valorisés sous forme d'énergie grâce à l'usine. L'énergie thermique produite (35 958 MWh) a permis de chauffer l'équivalent de 5 200 logements et l'usine a produit 128 934 MWh sous forme d'énergie électrique.

2.3.2.5 ISDND de Ginasservis

L'ISDND de Ginasservis se situe au nord-ouest du territoire du SIVED NG, à environ 2 km du centre bourg de Ginasservis au lieu-dit « Pied de Chèvre ». Le site est géré directement par le SIVED NG en collaboration avec la CCPV. L'ISDND dispose d'une superficie de plus de 19 hectares et comprend 4 casiers :



- ✔ Le casier n°1 qui n'est plus exploité et qui a fait l'objet d'une couverture finale en 2016.
- ✔ Les casiers n°2 et n°3, qui ont bénéficié d'une réhabilitation en 2021 et qui ne sont plus exploités.
- ✔ Le casier n°4, dont l'autorisation d'ouverture a été transmise le 30 mars 2022.

L'exploitation de l'installation est assurée par quatre agents du lundi au vendredi de 6h à 13h.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2020, la capacité annuelle de stockage est de 27 000 t.

Dans l'attente de la mise en service d'une installation de tri et de valorisation multi-filières (projet Oréval) dont les déchets ultimes seraient enfouis sur l'ISDND, les élus du territoire ont fait le choix de limiter cet apport annuel à 15 000 tonnes.

L'alvéole n°1 du casier 4 a été ouverte le 2 mai 2022 et sa capacité totale est de 86 850 tonnes de déchets. A l'issue de l'année 2022, 14 864,59 tonnes ont été enfouies. A cette date, la capacité restante est d'environ 72 000 tonnes.



TONNAGES RECEPTIONNES A L'ISDND DE GINASSERVIS EN 2022			
Origine	CAPV	CCCV	CCPV
Quai de transfert	Quai de La Celle Quai de Saint Maximin		Apport direct
Transporteur	PASINI		NICOLLIN
Tonnages reçus	7 252,95 t	3 524,66 t	4 086,98 t
Tonnage total	14 864,59 t		

Suite à une demande effectuée le 29 décembre 2021 par le SIVED NG visant à étendre le périmètre de la zone de chalandise à l'ensemble des communes du SIVED NG et ne plus être limité aux seules 6 000 tonnes issues de la CCPV, les services de la Préfecture ont répondu favorablement par un arrêté préfectoral complémentaire en date du 27 mars 2022. Cet arrêté précise que, vu la délibération prise par le comité syndical du SIVED NG le 18 octobre 2021, la zone de chalandise se limite désormais :

- ✔ uniquement à l'ensemble des communes du SIVED NG jusqu'au 31 décembre 2024,
- ✔ à compter du 1er janvier 2025, au bassin de vie provençal tel que défini dans le SRADDET de la Région Sud.

Les services de la DREAL du Var ont missionné un contrôle inopiné sur la nature des déchets enfouis sur l'ISDND de Ginasservis, mettant ainsi en évidence la part encore trop importante de déchets valorisables dans les OM.

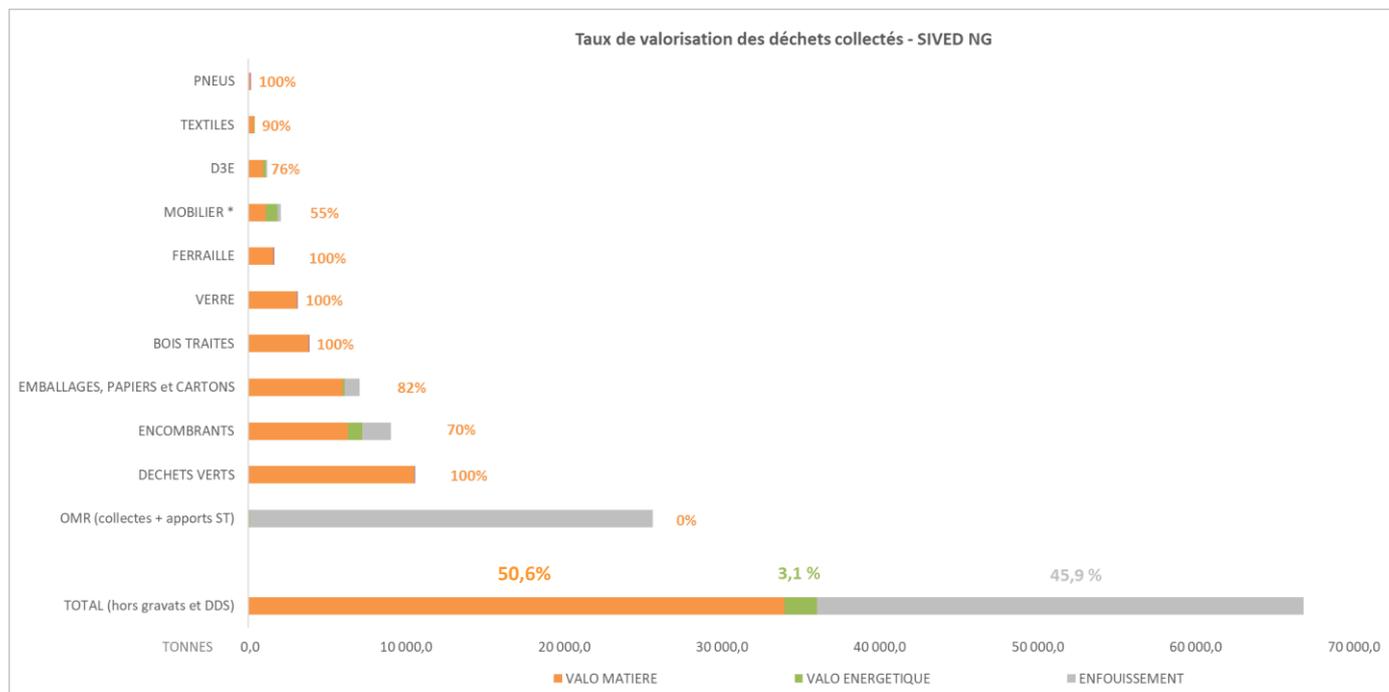
Des visites ont été organisées pour les usagers, élus et agents du SIVED NG afin de présenter le site. Outre la compréhension du fonctionnement de cette installation, l'objectif est de mettre en évidence les enjeux du tri des déchets en amont, au regard de la part encore importante de déchets valorisables dans les ordures ménagères.

2.3.3 Les taux et performances de valorisation

La loi n°2015-992 du 17 août 2015, relative à la transition énergétique pour la croissance verte, fixe comme objectif d'augmenter la quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation sous forme de matière à 65% en 2025 (55% en 2020) des déchets non dangereux non inertes.

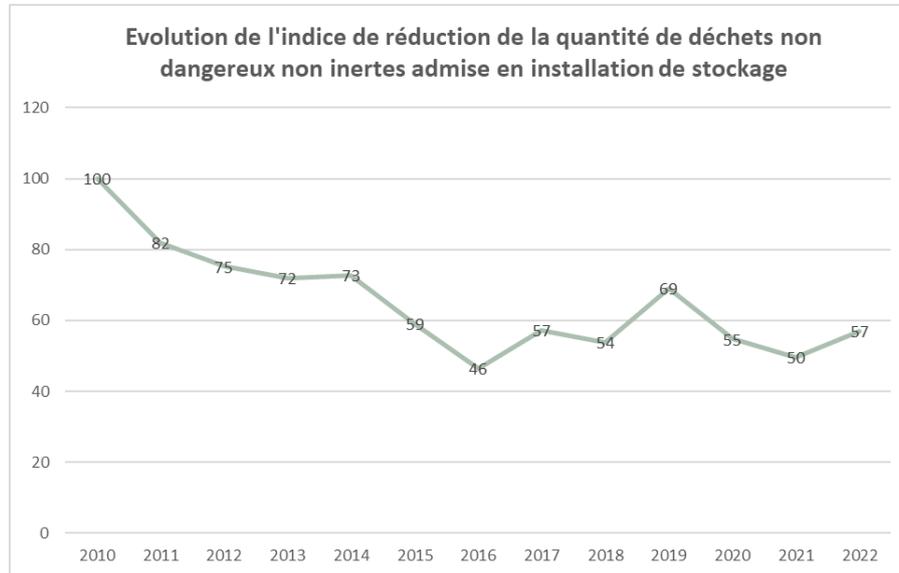
En 2022, le taux de valorisation matière est de 50,5% (44,2% en 2021). Après tri, une partie des encombrants et des emballages collectés ne peut être recyclée et doit être enfouie ou incinérée.

TYPES DE DECHET	TONNAGES COLLECTES		MODES DE TRAITEMENT				
	Total annuel	VALORISATION MATIERE Recyclage - Compostage - Epdage + remblais - Méthanisation		VALORISATION ENERGETIQUE Co-incinération - Incinération avec valorisation énergétique - Production thermique avec déchets de bois		ELIMINATION Incinération sans valorisation énergétique - Stockage	
		%	Tonnes	%	Tonnes	%	Tonnes
OMR	27 824,3	0,0%	0,0	0,3%	73,7	99,7%	27 750,6
DECHETS VERTS	10 508,7	100,0%	10 508,7	0,0%	0,0	0,0%	0,0
ENCOMBRANTS	9 035,6	70,0%	6 324,9	10,0%	903,6	20,0%	1 807,1
EMBALLAGES, PAPIERS et CARTONS	7 331,5	81,7%	5 991,4	1,8%	130,0	12,7%	929,3
BOIS TRAITES	3 840,3	100,0%	3 840,3	0,0%	0,0	0,0%	0,0
VERRE	3 112,3	100,0%	3 112,3	0,0%	0,0	0,0%	0,0
MOBILIER	2 056,84	55,0%	1 131,3	36,0%	740,5	9,0%	185,1
D3E	1 241,4	76,0%	943,4	13,0%	161,4	11,0%	136,5
FERRAILLE	1 613,4	100,0%	1 613,4	0,0%	0,0	0,0%	0,0
PNEUS	142,3	100,0%	142,3	0,0%	0,0	0,0%	0,0
TEXTILES	398,1	90,0%	358,2	10,0%	39,8	0,0%	0,0
TOTAL (hors gravats et DDS)	67 104,6	50,6%	33 966,2	3,1%	2 048,9	45,9%	30 808,6



2.3.4 L'indice de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage

La loi n°2015-992 du 17 août 2015, relative à la transition énergétique pour la croissance verte, fixe comme objectif de réduire de 30 % la quantité de déchets non dangereux non inertes admise en installation de stockage en 2020 par rapport à 2010, et de 50 % en 2025. On constate que la quantité d'OMR enfouies a baissé de près de 40% depuis 2010.



* Indice calculé sur la base de la quantité annuelle d'OMR enfouies par habitant

2.3.5 Le projet Oréal

Face à la situation tendue en matière de traitement des déchets ultimes dans la Région Sud et considérant le contexte règlementaire, le SIVED NG a lancé un projet de création d'une installation de tri et de valorisation multi-filières des déchets. Le projet Oréal est né suite à une coopération active entre les territoires membres du SIVED NG.

Le gisement potentiel de déchets orienté vers l'installation est de 61 500 tonnes par an sur 54 communes au total. Cette projection est calculée à partir des quantités produites en 2020 : 45 000 t d'OMR, 15 000 t d'encombrants et 1500 t de refus de tri.

Dans le cadre de l'étude de faisabilité, trois scénarios ont été étudiés et présentés aux élus, qui se sont finalement orientés vers le scénario suivant : concilier à la fois la maîtrise économique du projet et l'atteinte des objectifs visés par le SIVED NG, à savoir mettre en décharge moins de 27 000 t de déchets résiduels par an pour être autonome sur l'enfouissement des déchets ultimes grâce à son ISDND situé à Ginasservis. Ce scénario correspond à la création d'une installation de stabilisation de l'organique résiduel dans les OMR avant élimination avec valorisation matière ou énergétique des sous-produits (ex : production de CSR) avec un éventuel apport de 20 000 t de déchets d'activité économique.

Après avoir analysé différents modes de portage, le SIVED NG a décidé de confier la conception, la construction, l'exploitation et la maintenance de la future installation à un tiers, par un contrat de concession, sous forme de Délégation de Service Public. Lors du Comité Syndical du 2 novembre 2022, les élus ont décidé le report de la délibération portant sur le lancement de la procédure de DSP.

Le SIVED NG a pris l'initiative d'organiser une concertation préalable, en s'appuyant sur un dispositif d'information complet permettant à tous les publics concernés de donner leurs avis sur le projet. Celle-ci s'est étalée du 9 novembre au 7 décembre 2022. Une réunion publique s'est également déroulée à Brignoles le mercredi 16 novembre 2022. Ce temps d'échange avec le public a eu pour objectif de renforcer le dialogue et l'écoute du public, d'enrichir le projet et de mettre en exergue les éventuels points d'attention qui pourraient émerger.

L'emplacement de la future installation est envisagé dans la zone d'activités de Nicopolis à Brignoles. Le terrain parfaitement desservi par les différents réseaux, propose une situation idéale quasiment au centre de la zone de production des déchets. En 2022, deux études ont été réalisées sur ce terrain :

- ✔ Une étude faune/flore menée par le bureau d'études BIOTOPE ;
- ✔ Une étude géotechnique préalable (G1) menée par le bureau d'études GINGER CEBTP.

Si la construction du projet Oréval n'est plus à discuter, son emplacement a, quant à lui, finalement soulevé des réserves de la part de certains élus lors du Comité Syndical du 2 novembre 2022.

2.4 Mesures de prévention des risques sur l'humain et l'environnement

2.4.1 Mesures de prévention des risques sur l'humain

Des mesures sont prises pour prévenir les risques pour la santé et la sécurité des agents et des usagers qui fréquentent les infrastructures du SIVED NG. Chaque année, la société Optima RH identifie et analyse les situations à risques et les accidents survenus au sein du SIVED NG. Cette analyse est retranscrite dans le DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels) et dans un document intitulé « Analyse des risques auxquels sont exposés les agents du SIVED NG et préconisations associées ».

Le CST (Comité Social Territorial) propose également des mesures de prévention. Le programme annuel de prévention et d'amélioration des conditions de travail regroupe l'ensemble des 86 mesures qu'il était prévu de réaliser dans l'année. Le taux de réalisation est de 72% pour l'ensemble du programme.

PROGRAMME ANNUEL DE PREVENTION DES RISQUES – RESULTATS 2022		
Catégories de risques	Nombre d'actions	Réalisation
Vérifications obligatoires	15	-----68%
Document Unique	1	-----100%
Formation et information des salariés	12	-----32%
Facteurs psychosociaux	1	-----100%
Pénibilité	1	-----100%
Programme de prévention	1	-----100%
Exercices d'évacuation	1	0%
Produits chimiques et dangereux	10	-----80%
Chutes de hauteur	3	-----58%
Incendies	10	-----60%
Chutes et accidents de plein pied	5	-----56%
Chutes d'objets et effondrements de structure	1	-----30%
Agressions et violences externes	2	-----100%
Maintenance et modification	3	-----100%
Documents et affichages obligatoires	3	-----67%
Travail isolé	3	-----100%
Bruit	2	-----100%
Management de la sécurité	9	-----78%
COVID-19	2	-----100%
Circulations de véhicules sur les sites	1	-----100%
Total	86	72%

Durant l'année 2022, six accidents de service se sont produits. Il n'y a pas eu de cas de maladie professionnelle.

DATE	VICTIME	SITE	ACCIDENT	LESIONS	ACTIONS DE PREVENTION IMMEDIATEES	ACTIONS INSCRITES AU PLAN DE PREVENTION
19/01/22	Agent	RD, Brignoles	Choc arrière suite à arrêt brusque du véhicule de l'agent	Choc au genou droit	Demander à l'agent de bien prendre en main le véhicule de service avant de faire un trajet	-
31/01/22	Agent	Nans Espace-TriS	Pied coincé par un battant de portail suite à une rafale de vent	Douleur à la cheville	Demander à l'agent de fermer le portail en tirant en faisant face au portail ou en poussant et de porter des chaussures de sécurité montantes pour ses visites de sites	-
25/03/22	Agent	Nans Espace-TriS	Agent percuté par un véhicule lors d'une marche arrière	Douleur lombaire, stress, angoisse	Pas de mesures immédiates car l'accident a été déclaré 1 mois après, soit le 26 avril 2022	Rappeler à tous les agents les risques liés aux circulations de véhicules sur les sites lors de causeries
23/05/22	Agent	Draguignan	Accident de trajet avec son véhicule	Douleur à l'épaule	Débriefing avec l'agent sur les circonstances de l'accident.	-
06/08/22	Usager	Saint Maximin	Un homme est venu sur l'Espace-triS de Saint Maximin afin de vider des végétaux. Il a reculé au niveau de la benne. Est monté à l'arrière de son camion afin de retirer le hayon arrière. Lors de la manipulation, il a été surpris et est tombé la tête en avant dans la benne à végétaux.	Traumatisme faciale	Apposer une signalétique interdisant de jeter directement les déchets depuis le plateau d'un camion ou d'une remorque.	-
29/09/22	Agent	La Roquebrussanne Espace-triS	En coupant des platines de la bavette de la benne à gravats, la disquetteuse a ripé et est venue s'encastrer dans l'avant-bras droit de l'agent effectuant le travail.	Coupure en dessous du poignet droit avec sectionnement artère veine et tendon	Rappel sur le port des EPI et sur les mesures de prévention nécessaires lors de ce type de travail.	-

2.4.2 Mesures de prévention des risques sur l'environnement

Pour le traitement des déchets, le SIVED NG fait en grande partie appel à des prestataires qui ont en charge la prévention des risques pour la santé et la sécurité de leurs agents mais également la prévention des risques vis-à-vis de l'environnement. Ces dispositions sont détaillées dans les chapitres suivants.

2.4.2.1 ISDND de Septèmes-les-Vallons (13)

Le site est certifié ISO 14 001. La maîtrise des nuisances environnementales concerne les eaux de ruissellement, le contrôle des eaux souterraines, la collecte et le traitement des lixiviats, le captage et la valorisation du biogaz.

La garantie de la conformité des installations et des équipements de travail à la législation et à la réglementation en vigueur ainsi que l'évaluation, la prévention et la maîtrise des risques professionnels font également partie des objectifs à maintenir dans le cadre de leur politique de qualité, sécurité et environnement.

2.4.2.2 ISDND de Malespine à Gardanne (13)

Le prestataire est certifié ISO 9 001 (qualité) pour l'ensemble de ses activités et ISO 14 001 (environnement) pour son activité d'exploitation. Les objectifs environnementaux sont la valorisation du biogaz au-delà des objectifs TGAP, la réduction de la production de lixiviats, l'amélioration de leur qualité et la limitation des odeurs.

2.4.2.3 ISDND de Pierrefeu-du-Var (83)

Le prestataire a mis en place des mesures de protection visant à éviter, réduire, accompagner et compenser les impacts environnementaux des activités. Ces actions portent sur :

- ✔ Le suivi scientifique trentenaire d'une parcelle de 48.6 hectares limitrophe au site ;
- ✔ Le financement d'une étude sur une chauve-souris par le Groupement des Chiroptères de Provence ;
- ✔ Le financement d'actions d'épanouissement de forêts et bois situés dans des zones proches du site ;
- ✔ La création d'une piste DFCI (voie de Défense des Forêts Contre l'Incendie) entourant l'exploitation et le financement d'actions visant à favoriser la protection incendie.

2.4.2.4 UVE de Toulon (83)

L'Usine de Valorisation Energétique de Lagoubran est certifiée en ce qui concerne :

- ✔ Le Système de Management de la Santé-Sécurité avec la certification OHSAS 18001 ;
- ✔ Le Système de Management Environnemental avec la certification ISO 140001 ;
- ✔ Le Système de Management de la Qualité avec la certification ISO 9001.

Des coupelles ont été implantées dans l'environnement immédiat de l'installation. Elles reçoivent les retombées de la pollution atmosphérique des environs, dans la zone du panache de l'UVE et sur les pentes du Faron. Depuis 2011, une analyse des aiguilles de pin est réalisée par le cabinet BIOTOX (indépendant) auprès des neuf points de mesures. Les résultats sont comparables à ceux des dix premières campagnes. Sur la base des concentrations mesurées et des différents référentiels, aucun impact significatif lié au fonctionnement de l'UVE n'est mis en évidence. En termes de rejets dans l'atmosphère, ces résultats sont plus performants que ceux imposés par la réglementation en vigueur.

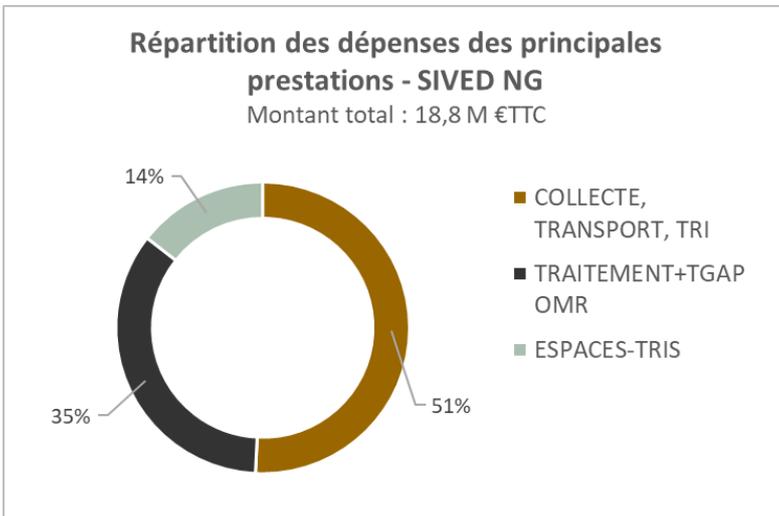
2.4.2.5 ISDND de Ginasservis (83)

Les mesures suivantes ont été mises en œuvre par le SIVED NG :

- ✔ Ramassage régulier des envols en provenance des casiers ;
- ✔ Campagne d'analyse trimestrielle sur les eaux souterraines, via les piézomètres, pour mesurer les éventuelles traces de pollution de l'ISDND ;
- ✔ Campagne d'analyse trimestrielle sur les eaux de rejets issues du bassin des eaux de ruissellement interne (analyse systématique avant tout rejet dans le milieu naturel) et du perméat issu du traitement des lixiviats par osmose inverse (campagne ponctuelle) ;
- ✔ Débroussaillage de l'intérieur de l'ISDND et entretien bande pare feu pour limiter les risques d'incendies ;
- ✔ Analyse de la qualité de l'air ;
- ✔ Brulage des biogaz issus des casiers via la torchère.

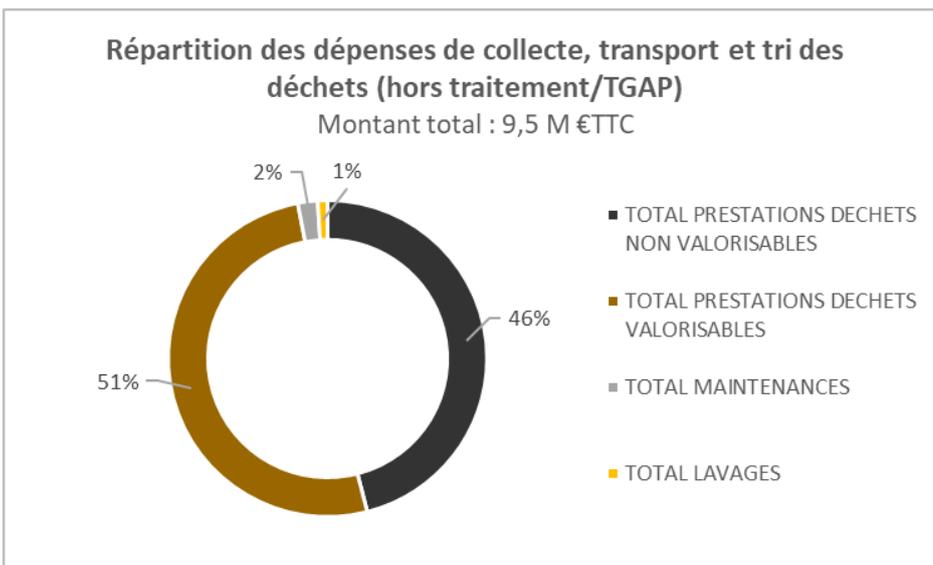
3 LES INDICATEURS FINANCIERS

3.1 Le montant annuel des principales prestations



Le traitement (et la TGAP) des OMR représente 1/3 des dépenses des principales prestations du SIVED NG, soit près de 6,5 M€ TTC.

3.1.1 Les dépenses de prestations liées à la collecte des déchets



La collecte et le transport des OMR représentent une part quasiment aussi importante que la collecte, le transport et le tri des emballages, du verre et du papier réunis.

Voir le détail dans le tableau ci-après.

Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Publié le

ID : 083-258302637-20230626-03_260623RAP22-DE

DEPENSES 2022 DES PRESTATIONS LIEES A LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS - SIVED NG

Prestations	Coûts unitaires / coûts moyens	Quantité	Montant HT	Montant TTC
Collecte des OMR en PAP	130,11 €	14 207,12	1 848 488,38 €	2 033 337,22 €
Collecte des OMR en PAP du secteur Nord	134,99 €	2 763,16	372 998,97 €	410 298,87 €
TOTAL DES ORDURES MENAGERES COLLECTEES EN PAP	130,90 €	16 970,28	2 221 487,35 €	2 443 636,09 €
Dépôts des OMR sur le quai de La Celle (services techniques, balayures...)		600,60		
Dépôts des OMR sur le quai de La Celle (CCCV)		10 179,48		
Dépôts des OMR sur le quai de La Celle (Eco Consultants (UISC7), contrats privés refacturés)		64,70		
TOTAL DES ORDURES MENAGERES COLLECTEES EN PAP ET DEPOSEES AU QUAI DE LA CELLE		27 815,06		
Transport des OMR vers l'ISDND de Septèmes les Vallons	11,77 €	16 698,10	196 536,64 €	216 190,30 €
Transport des OMR vers l'ISDND de Pierrefeu du Var	9,57 €	419,10	4 010,79 €	4 411,87 €
Transport des OMR vers l'UVE de Toulon	9,74 €	51,54	502,00 €	552,20 €
Transport des OMR vers l'ISDND de Ginasservis	11,40 €	10 646,32	121 368,05 €	133 504,85 €
TOTAL DES OMR TRANSPORTEES VERS LES EXUTOIRES (ISDND, UVE)	11,59 €	27 815,06	322 417,45 €	354 659,20 €
Traitement des OMR vers l'ISDND de Septèmes les Vallons	79,80 €	16 698,10	1 332 508,38 €	1 465 759,22 €
Traitement des OMR vers l'ISDND de Pierrefeu du Var	135,00 €	419,10	56 578,50 €	62 236,35 €
Traitement des OMR vers l'UVE de Toulon	135,00 €	51,54	6 957,90 €	7 653,69 €
Traitement des OMR vers l'ISDND de Ginasservis	31,09 €	10 646,32	330 994,09 €	364 093,50 €
TOTAL DES OMR TRAITEES EN PROVENANCE DU QUAI DE LA CELLE	62,09 €	27 815,06	1 727 038,87 €	1 899 742,76 €
TGAP applicable pour l'ISDND de Septèmes les Vallons	45,00 €	16 698,10	751 414,50 €	826 555,95 €
TGAP applicable pour l'ISDND de Pierrefeu du Var	45,00 €	419,10	18 859,50 €	20 745,45 €
TGAP applicable pour l'UVE de Toulon	11,00 €	51,54	566,94 €	623,63 €
TGAP applicable pour l'ISDND de Ginasservis	58,00 €	10 646,32	617 486,56 €	679 235,22 €
TOTAL DE LA TGAP (CCCV INCLUSE)	49,91 €	27 815,06	1 388 327,50 €	1 527 160,25 €
TOTAL DECHETS NON VALORISABLES DEPUIS LE QUAI DE LA CELLE			5 659 271,17 €	6 225 198,29 €
Collecte des OMR en PAP	132,03 €	8 050,50	1 062 937,05 €	1 169 230,76 €
Collecte des OMR en PAV	99,99 €	2 135,78	213 556,64 €	234 912,30 €
TOTAL DES ORDURES MENAGERES COLLECTEES	125,32 €	10 186,28	1 276 493,69 €	1 404 143,06 €
Dépôts des OMR sur le quai de St Maximin (services techniques, balayures...)		67,15		
TOTAL DES ORDURES MENAGERES COLLECTEES EN PAP ET DEPOSEES AU QUAI DE ST MAXIMIN		10 253,43		
Transport des OMR vers l'ISDND de la SEMAG	10,59 €	10 005,63	105 959,62 €	116 555,58 €
Transport des OMR vers l'ISDND de Septèmes les Vallons	12,62 €	94,10	1 187,54 €	1 306,30 €
Transport des OMR vers l'UVE de Toulon	13,71 €	22,40	307,10 €	337,81 €
Transport des OMR vers l'ISDND de Ginasservis	11,95 €	131,30	1 569,04 €	1 725,94 €
TOTAL DES OMR TRANSPORTEES VERS LES EXUTOIRES (ISDND, UVE)	10,63 €	10 253,43	109 023,30 €	119 925,63 €
Traitement des OMR vers l'ISDND de la SEMAG	90,00 €	10 005,63	900 506,70 €	990 557,37 €
Traitement des OMR vers l'ISDND de Septèmes les Vallons	79,80 €	94,10	7 509,18 €	8 260,10 €
Traitement des OMR vers l'UVE de Toulon	135,00 €	22,40	3 024,00 €	3 326,40 €
Traitement des OMR vers l'ISDND de Ginasservis	31,09 €	131,30	4 082,12 €	4 490,33 €
TOTAL DES OMR TRAITEES EN PROVENANCE DU QUAI DE SAINT MAXIMIN	89,25 €	10 253,43	915 122,00 €	1 006 634,20 €
TGAP applicable pour l'ISDND de la SEMAG	45,00 €	10 005,63	450 253,35 €	495 278,69 €
TGAP applicable pour l'ISDND de Septèmes les Vallons	45,00 €	94,10	4 234,50 €	4 657,95 €
TGAP applicable pour l'UVE de Toulon	11,00 €	22,40	246,40 €	271,04 €
TGAP applicable pour l'ISDND de Ginasservis	58,00 €	131,30	7 615,40 €	8 376,94 €
TOTAL DE LA TGAP (CCCV INCLUSE)	45,09 €	10 253,43	462 349,65 €	508 584,62 €
TOTAL DECHETS NON VALORISABLES DEPUIS LE QUAI DE SAINT MAXIMIN			2 762 988,64 €	3 039 287,50 €
Heures de collecte supplémentaires pour prestations particulières	166,75 €	2,00	333,50 €	366,85 €
Heures de collecte supplémentaires en emballages ménagers	138,75 €	4,00	555,00 €	585,53 €
Heures de collecte supplémentaires en semaine (renforcement passage en C1)	110,75 €	160,50	17 775,38 €	19 552,91 €
TOTAL HEURES SUPPLEMENTAIRES	112,10 €	166,50	18 663,88 €	20 505,29 €
Location mensuelle des caissons mis à disposition des communes	40,25 €	108,00	4 347,00 €	4 781,70 €
Rotation des caissons pour les services techniques (balayures)	103,50 €	129,00	13 351,50 €	14 686,65 €
Rotation des caissons du marché	103,50 €	104,00	10 764,00 €	11 840,40 €
TOTAL CAISSONS			28 462,50 €	31 308,75 €
Mise à disposition d'un chauffeur et d'un tracteur par le prestataire de transports	69,09 €	1,75	120,91 €	127,56 €
Caractérisation sur les OMR	110,75 €	25,19	2 789,79 €	3 068,77 €
Mise à disposition de chauffeur et camion grue pour déplacements colonnes OMR	96,27 €	27,00	2 599,29 €	2 859,22 €
Mise à disposition de chauffeur et camion grue pour déplacements colonnes EMB	96,27 €	15,50	1 492,19 €	1 574,26 €
TOTAL PRESTATIONS PARTICULIERES			7 002,18 €	7 629,80 €
Collecte des biodéchets des établissements scolaires (prix unitaire par bac collecté)	21,34 €	617,00	13 167,00 €	13 891,19 €
TOTAL PRESTATIONS DECHETS NON VALORISABLES			8 489 555,36 €	9 337 820,82 €

DEPENSES 2022 DES PRESTATIONS LIEES A LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS - SIVED NG				
Prestations	Coûts unitaires / coûts moyens	Quantité	Montant HT	Montant TTC
Collecte des emballages en PAP (secteur Est)	458,85 €	2 903,44	1 332 243,44 €	1 405 516,83 €
Collecte des emballages en PAP (secteur Nord)	722,74 €	183,06	132 304,78 €	139 581,55 €
Transport des emballages	33,51 €	3 048,62	102 159,26 €	107 778,02 €
Collecte et transport des emballages en PAV	550,40 €	78,30	43 096,32 €	45 466,62 €
Relevage des cartons en PAV	550,40 €	16,59	9 128,38 €	9 630,45 €
Tri des cartons en PAV	40,00 €	16,59	663,40 €	699,89 €
Déplacement colonnes à emballages de Tourves	356,50 €	19,00	6 773,50 €	7 146,04 €
Collecte des papiers en PAV	64,87 €	667,56	43 304,62 €	45 686,37 €
Collecte du verre en PAV	58,98 €	1 761,14	103 872,04 €	109 585,00 €
Collecte des cartons des entreprises et des commerçants de l'Est en PAP (prix moyen)	281,28 €	192,04	54 016,70 €	56 987,62 €
Tri des cartons des entreprises de l'Est	40,00 €	192,04	7 681,60 €	8 104,09 €
TOTAL DECHETS VALORISABLES SECTEURS EST ET NORD			1 835 244,04 €	1 936 182,47 €
Collecte des emballages en PAP (secteur Ouest)	722,74 €	899,36	623 128,45 €	657 400,51 €
Transports des emballages en PAP	52,72 €	875,02	46 131,05 €	48 668,26 €
Collecte et transport des emballages en PAV	644,06 €	519,76	334 753,41 €	353 164,84 €
Relevage des cartons en PAV	644,06 €	59,16	38 102,59 €	40 198,23 €
Tri des cartons en PAV	40,00 €	59,16	2 366,40 €	2 496,55 €
Collecte et transports des cartons des entreprises et des commerçants en PAP	235,53 €	180,77	42 576,82 €	44 918,55 €
Tri des cartons des entreprises (* les cartons sont vidés sur les Espaces triS)	40,00 €	180,77	7 230,80 €	7 628,49 €
Collecte des papiers en PAV	79,89 €	383,30	30 621,44 €	32 305,62 €
Collecte du verre en PAV	71,49 €	1 351,11	96 590,85 €	101 903,35 €
TOTAL DECHETS VALORISABLES SECTEUR OUEST			1 221 501,81 €	1 288 684,41 €
Tri des emballages (y compris apport direct d'emballages d'une commune en régie)	280,00 €	4 523,88	1 266 685,00 €	1 336 352,68 €
Tri du verre	16,00 €	3 112,25	49 796,00 €	52 534,78 €
Tri des papiers (y compris apport direct des archives d'une commune)	35,00 €	1 051,20	36 791,83 €	38 815,38 €
TOTAL TRI DECHETS VALORISABLES			1 353 272,83 €	1 427 702,83 €
Traitement des refus de tri payés	164,00 €	422,93	69 360,85 €	76 296,93 €
TGAP des refus de tri enfouis	45,00 €	292,93	13 181,94 €	14 500,13 €
TGAP des refus de tri incinérés		130,00		
TOTAL REFUS DE TRI			82 542,79 €	90 797,07 €
Collecte des encombrants par La Courtoise ressourcerie (forfait annuel)		269,63	120 000,00 €	120 000,00 €
Collecte des biodéchets des établissements scolaires (prix unitaire par bac collecté)	21,34 €	617,00	13 167,00 €	13 891,19 €
TOTAL PRESTATIONS PARTICULIERES			133 167,00 €	133 891,19 €
TOTAL PRESTATIONS DECHETS VALORISABLES			4 625 728,46 €	4 877 257,95 €
TOTAL PRESTATIONS DECHETS VALORISABLES ET NON VALORISABLES			13 102 116,82 €	14 201 187,58 €
Maintenance des bacs OMR et sélectifs par ESE				75 832,76 €
Maintenances préventives et curatives des colonnes par ESE				91 061,86 €
Elimination ou recyclage des colonnes usagées à emballages du secteur Est	31,05 €	5,00	155,25 €	163,79 €
Déplacement ou remplacement de colonnes aériennes à emballages du secteur Est	148,35 €	17,00	2 521,95 €	2 660,66 €
Elimination ou recyclage des colonnes usagées à emballages du secteur Ouest et Nord	166,65 €	4,00	666,60 €	703,26 €
Déplacement ou remplacement de colonnes aériennes à emballages du secteur Ouest et Nord	83,33 €	9,00	749,97 €	791,22 €
TOTAL MAINTENANCES			4 093,77 €	171 213,55 €
Lavage bacs OMR (prix moyens)	11,42 €	6 709,00	76 625,95 €	84 288,54 €
Lavage bacs emballages (prix moyens)	19,76 €	894,00	17 667,84 €	18 639,57 €
Lavage et pompage des colonnes OMR	51,75 €	272,00	14 076,00 €	15 483,60 €
Lavage extérieur des colonnes aériennes verre et papiers	12,56 €	515,00	6 468,40 €	6 824,16 €
Lavage intérieur et extérieur des colonnes emballages	51,75 €	144,00	7 452,00 €	7 871,92 €
TOTAL LAVAGES			122 290,18 €	133 107,79 €
Location caissons papiers	35,00 €	12,00	420,00 €	443,10 €
DIVERS			420,00 €	443,10 €
TOTAL PRESTATIONS LIEES A LA COLLECTE			13 228 920,78 €	14 505 952,02 €

3.1.2 Les dépenses de prestations liées aux Espaces-triS

Les encombrants représentent près de la moitié des dépenses de prestations au sein des Espaces-triS à hauteur de 1,3 M €TTC (voir le détail dans le tableau ci-après).

DEPENSES 2022 DES PRESTATIONS LIEES AUX ESPACES-TRIS - SIVED NG				
Prestations	Coût moyen	Quantité	Montant HT	Montant TTC
Transport & valorisation des Déchets Diffus Spécifiques	pu / tonne + coût fixe	185,00	171 061,37 €	185 039,47 €
Transport & valorisation des Déchets Diffus Spécifiques par ECO DDS	soutien	50,05	0,00 €	0,00 €
Huile de friture	50,00 €	5,55	277,40 €	292,66 €
Huile de vidange	0,00 €	68,31	0,00 €	0,00 €
Prestations particulières (pompage huiles hydrauliques sur les sites)		3,77	3 356,76 €	3 663,48 €
TOTAL PRESTATIONS DECHETS NON VALORISABLES		312,67	174 695,53 €	188 995,61 €
Transport & traitement des gravats	pu / tonne + coût fixe	10852,91	163 119,24 €	172 090,80 €
Transport & tri des cartons des Espaces triS (sans les cartons des commerçants)	pu / tonne + coût fixe	1248,19	178 186,96 €	187 987,24 €
Transport & valorisation des encombrants	pu / tonne + coût fixe	9035,64	1 293 659,72 €	1 364 811,00 €
Refus de tri sur les encombrants (5% du tonnage total)	45,00 €	451,78	20 330,19 €	22 363,21 €
Transport & valorisation du bois traité	pu / tonne + coût fixe	3840,34	274 694,69 €	289 802,90 €
Transport & valorisation des pneumatiques	pu / tonne + coût fixe	126,90	49 542,01 €	52 266,82 €
Location mensuelle du caisson pneumatiques pour les sites de Nans et Bras	location caisson	15,36	1 680,00 €	1 853,60 €
Transport de la ferraille non tassée	40,00 €	408,38	16 335,20 €	17 233,64 €
Transport & traitement des déchets verts des Espaces triS vers le Pôle Valorisation de Tourves	pu / tonne + coût fixe	3866,88	89 102,14 €	94 002,76 €
Transport & traitement des déchets verts des Espaces triS vers l'exutoire du prestataire	pu / tonne + coût fixe	4722,26	223 127,40 €	235 399,41 €
Evacuation et valorisation du broyat	12,60 €	5556,21	69 981,58 €	73 830,57 €
Evacuation des souches	50,63 €	166,86	8 447,76 €	8 912,39 €
Recyclage des extincteurs	2,50 €	3465,00	8 662,50 €	9 138,94 €
TOTAL PRESTATIONS DECHETS VALORISABLES			2 396 869,39 €	2 529 693,27 €
TOTAL PRESTATIONS LIEES AUX ESPACES TRIS			2 571 564,92 €	2 718 688,87 €

3.1.3 Les dépenses de prestations liées au traitement des OMR

Le coût de traitement (incluant la TGAP) est de 145 € la tonne pour les OMR en 2022.

DEPENSES 2022 DES PRESTATIONS LIEES AU TRAITEMENT DES OMR - SIVED NG				
Prestations	COUT UNITAIRE EN € HT	TONNAGES*	MONTANT EN € HT	MONTANT EN € TTC
Traitement SEMAG	90,00 €	11 894,73	1 070 525,70 €	1 177 578,27 €
Traitement Pierrefeu	135,00 €	1 696,28	228 997,80 €	251 897,58 €
Traitement Septeme	79,80 €	16 727,61	1 334 863,28 €	1 468 349,61 €
Traitement Ginasservis	72,59 €	14 864,59	1 078 946,27 €	1 186 840,89 €
Traitement UVE	135,00 €	73,94	9 981,90 €	10 980,09 €
TOTAL TRAITEMENT OMR		45 257,15	3 723 314,94	4 095 646,44
TGAP SEMAG	45,00 €	11 894,73	535 262,85 €	588 789,14 €
TGAP Pierrefeu	45,00 €	1 696,28	76 332,60 €	83 965,86 €
TGAP Septeme	45,00 €	16 727,61	752 742,45 €	828 016,70 €
TGAP Ginasservis	58,00 €	14 864,59	862 146,22 €	948 360,84 €
TGAP UVE	11,00 €	73,94	813,34 €	894,67 €
TOTAL TGAP		45 257,15	2 227 297,46	2 450 027,21
TOTAL TRAITEMENT + TGAP			5 950 612,40	6 545 673,64
COUT TRAITEMENT / TGAP € TTC A LA TONNE : 145 €				

3.2 La connaissance des coûts

3.2.1 La Matrice des coûts et la méthode ComptaCoût®

Depuis 2015, le SIVED NG a adopté les outils développés par l'ADEME pour améliorer la connaissance des coûts :

La Matrice des coûts est un cadre de présentation des coûts du service public de gestion des déchets reconnu et partagé par les acteurs concernés. Elle est alimentée par des données comptables. Ce cadre permet de détailler pour chaque flux de déchets les charges et produits associés, afin d'évaluer avec précision les coûts réels de gestion.

La matrice des coûts permet :

- ✓ L'adaptabilité, en offrant un cadre homogène entre collectivités s'adaptant à leurs contextes et besoins ;
- ✓ La fiabilité, avec des règles de remplissage communes et pérennes, permettant un suivi de l'évolution des coûts et un positionnement par rapport à d'autres collectivités ;
- ✓ La reconnaissance, car la matrice est approuvée par de nombreux acteurs : collectivités, syndicats professionnels, associations environnementales...
- ✓ La précision, avec une expression des coûts en euro, en euro/habitant, en euro/tonne et par flux de déchets.

ComptaCoût® est une méthode (et non un outil informatique), conçue par l'ADEME, basée sur les principes de la comptabilité analytique. Elle permet d'extraire de la comptabilité publique les charges et les produits relatifs aux déchets et de les classer de manière à renseigner plus facilement la matrice des coûts.

3.2.2 Les définitions des coûts

Coût complet : totalité des charges hors TVA. Ce coût permet de rendre compte du niveau des charges liées au service rendu par les collectivités sans tenir compte par exemple des produits industriels qui peuvent fluctuer d'une année sur l'autre.

Coût technique : coût complet moins les produits à caractère industriel (ventes de matériaux, d'énergie ...).

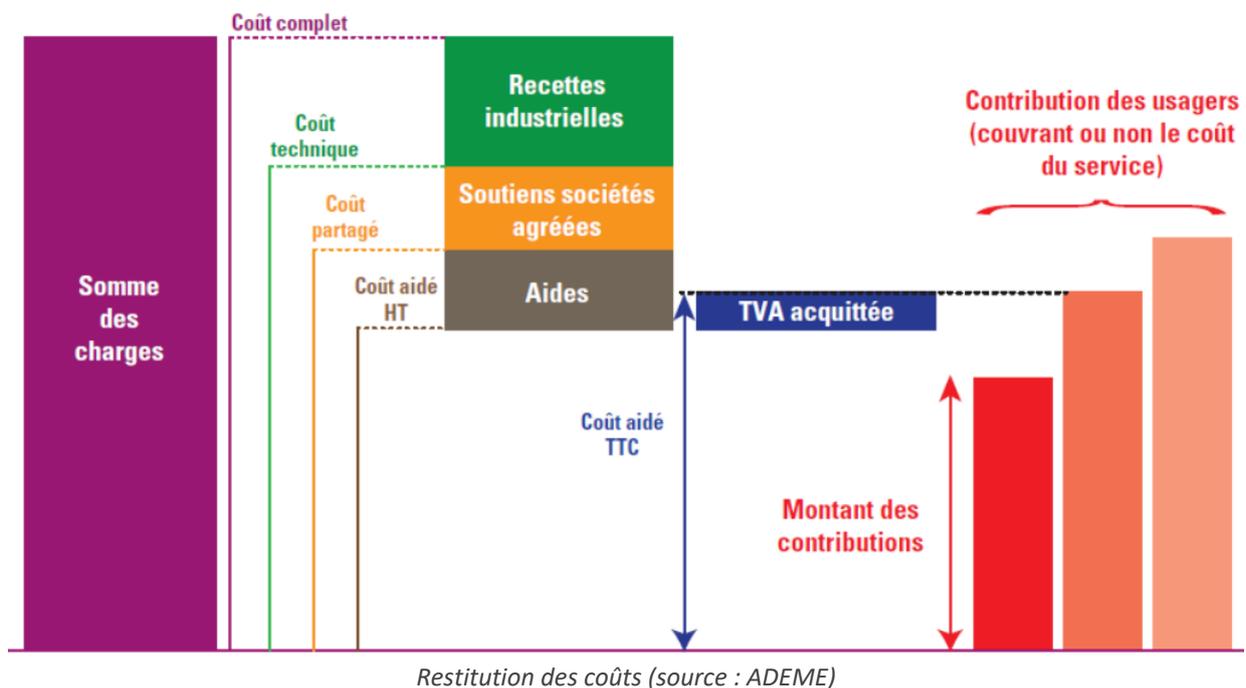
Coût partagé : coût technique moins les soutiens apportés par les sociétés agréées (CITEO, Ecofolio...). La comparaison des coûts techniques et partagés permet de mesurer l'impact des soutiens versés par les sociétés agréées sur les coûts engagés par les collectivités.

Coût aidé HT : coût partagé moins les aides reçues.

Coût aidé TTC : somme du coût aidé HT et du montant de la TVA acquittée.

Le coût aidé HT ou TTC selon le régime fiscal du service, correspond au coût résiduel à la charge de la collectivité et donc à son besoin de financement.

Montant des contributions : ensemble des contributions perçues pour financer le service (TEOM, redevance spéciale, REOM, contributions des EPCI, facturations en déchèterie).



NB : la Matrice des coûts 2022 du SIVED NG comporte les données (collecte et traitement) du périmètre collecte uniquement (CAPV), contrairement à la Matrice des coûts 2021 qui comprend les données du périmètre traitement. Le comparatif des coûts 2021/2022 n'est donc pas approprié.

Seules les données du périmètre collecte ont été prises en compte dans la Matrice des coûts, en prévision de la reprise de la compétence par la CAPV en 2024.

Les données présentées au sein des paragraphes 3.4 et 3.5 sont issues de la Matrice des coûts, tandis que les données présentées au sein du paragraphe 3.6 et 3.7 sont issues du compte administratif.

3.3 Le financement du service

Le service public d'enlèvement des OMR est financé par la contribution de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, qui perçoit, à titre dérogatoire, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) au nom et pour le compte du SIVED NG. Cette contribution s'élève à 19 356 000€ en 2022.

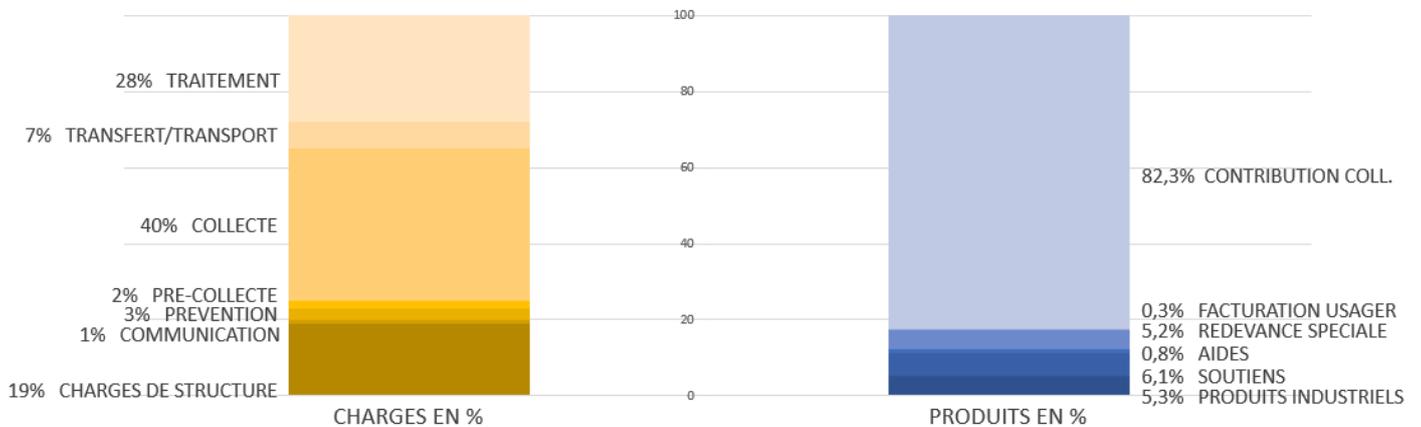
3.4 La structure du coût (périmètre collecte)

3.4.1 La nature des charges et des produits, tous flux confondus

La collecte représente le poste de dépense le plus important du service (40%), suivie du traitement (28%) et des charges de structure (19%). La contribution de la collectivité représente l'essentiel des produits (82,3%).

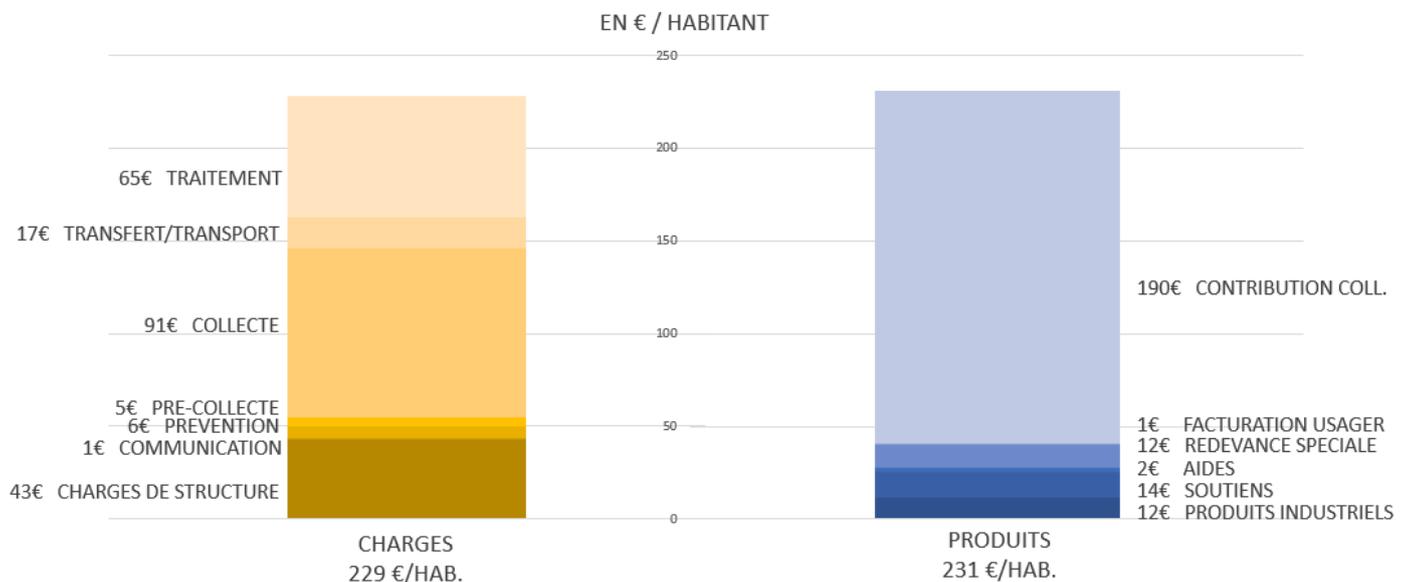
Postes de charges	Coûts aidés €HT
Charges de structure	4 410 963
Communication	117 136
Prévention	610 565
Pré-collecte	556 292
Collecte	9 245 104
Transfert/Transport	1 739 700
Traitement	6 646 802
Total des charges	23 326 561

Postes de produits	Coûts aidés €HT
Produits industriels	1 236 485
Soutiens des éco-organismes	1 436 750
Aides	198 168
Redevance Spéciale	1 220 821
Facturation à l'usager	69 487
Contribution des collectivités	19 356 000
Total des produits	23 517 710



3.4.2 La répartition des charges, des produits et du financement par habitant

Les charges prépondérantes concernent la collecte et le traitement avec respectivement 91€ et 65€ par habitant. Les produits permettent de couvrir 28€ des coûts par habitant. Le taux de couverture du coût aidé par le financement est de 95%.



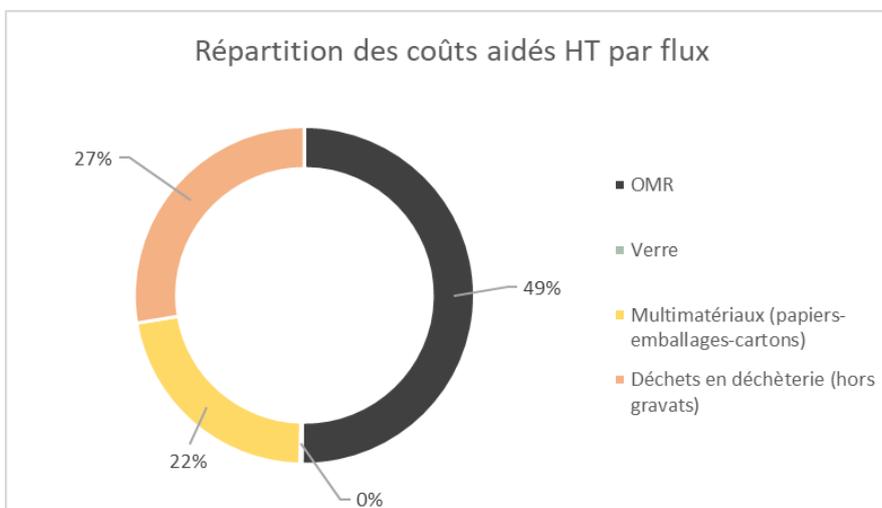
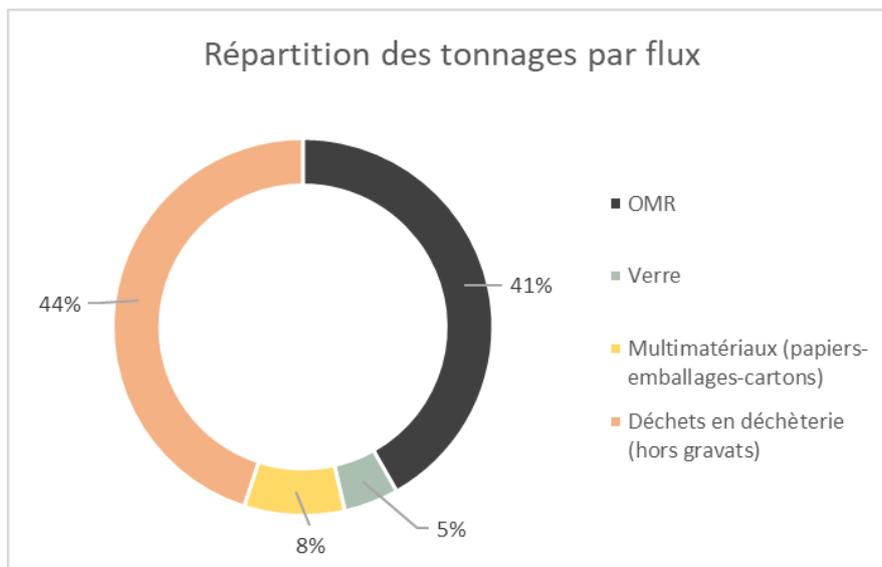
3.5 Le coût aidé du service (périmètre collecte)

3.5.1 Le coût aidé annuel par flux de déchets

Les OMR représentent 41% des quantités de déchets, cependant ils représentent 49% des coûts aidés HT. De la même manière, les multimatériaux (papiers-emballages-cartons) représentent une part importante en coûts aidés contrairement aux tonnages qu'ils représentent.

A contrario, les déchets en déchèteries représentent 44% des quantités mais seulement 27% des coûts aidés HT.

	Volumes pris en charge (t)	Part des tonnages (%)	Coûts aidés €HT	Part des coûts aidés (%)
OMR	27 888	41%	10081753	49%
Verre	3 112	5%	36683	0%
Multimatériaux (papiers-emballages-cartons)	5 709	8%	4401734	22%
Déchets en déchèterie (hors gravats)	30 013	44%	5543992	27%
Encombrants - Porte-à-porte	270	0%	185349	1%
Biodéchets	27	0%	41012	0%
Textiles	246	0%	-230	0%
Professionnels - Cartons	373	1%	94938	0%
Total	67 637	100%	20385231	100%

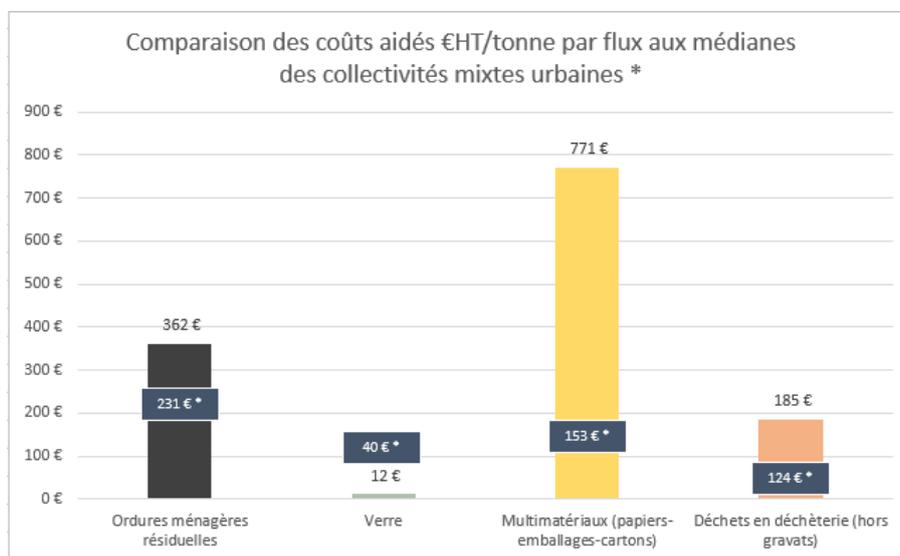


3.5.2 Le coût aidé à la tonne et à l'habitant par flux de déchets

		OMR	Verre	Multimatériaux (papiers-emballages-cartons)	Déchets en déchèterie (hors gravats)
Coût aidé €HT par tonne	SIVED NG (périmètre collecte)	362	12	771	185
	SIVED NG (OMR/tri)	362	257		
	Moyenne toutes collectivités	235	50	218	120
	Médiane collectivités typologie mixte à dominante urbaine	231	40	153	124
Coût aidé €HT par habitant	SIVED NG	99,0	0,4	43,2	54,5
	Moyenne toutes collectivités	55,2	1,7	11,1	22,4
	Médiane collectivités typologie mixte à dominante urbaine	49,4	1,2	9,7	22,8

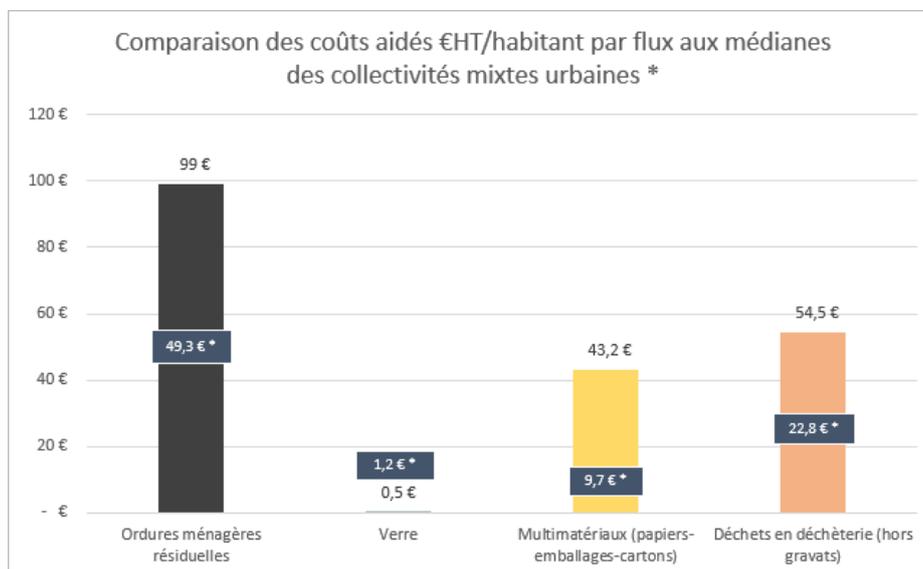
Sur le périmètre collecte du SIVED NG, le coût aidé moyen est de 303 €HT par tonne tous flux confondus.

Le recyclage des déchets permet de réaliser des économies : une tonne d'OMR collectée et traitée coûte 362 €HT contre 257 €HT la tonne recyclée par le biais de la collecte sélective et des déchèteries.



Sur le périmètre collecte du SIVED NG, le coût aidé moyen est de 200 €HT par habitant tous flux confondus, contre 93 €HT par habitant pour la médiane des collectivités mixtes à dominante urbaine (de même typologie).

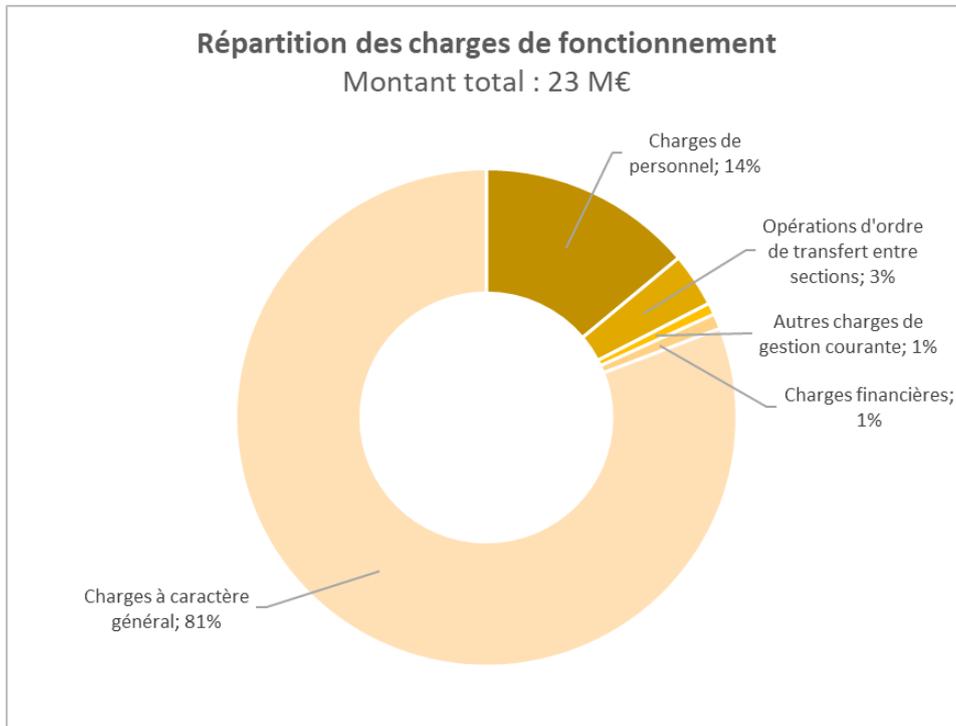
Le coût aidé à l'habitant est au moins deux fois plus élevé sur les principaux flux sur le territoire du SIVED NG comparé aux collectivités de même typologie.



3.6 Le montant annuel global des charges du service (périmètre collecte-traitement)

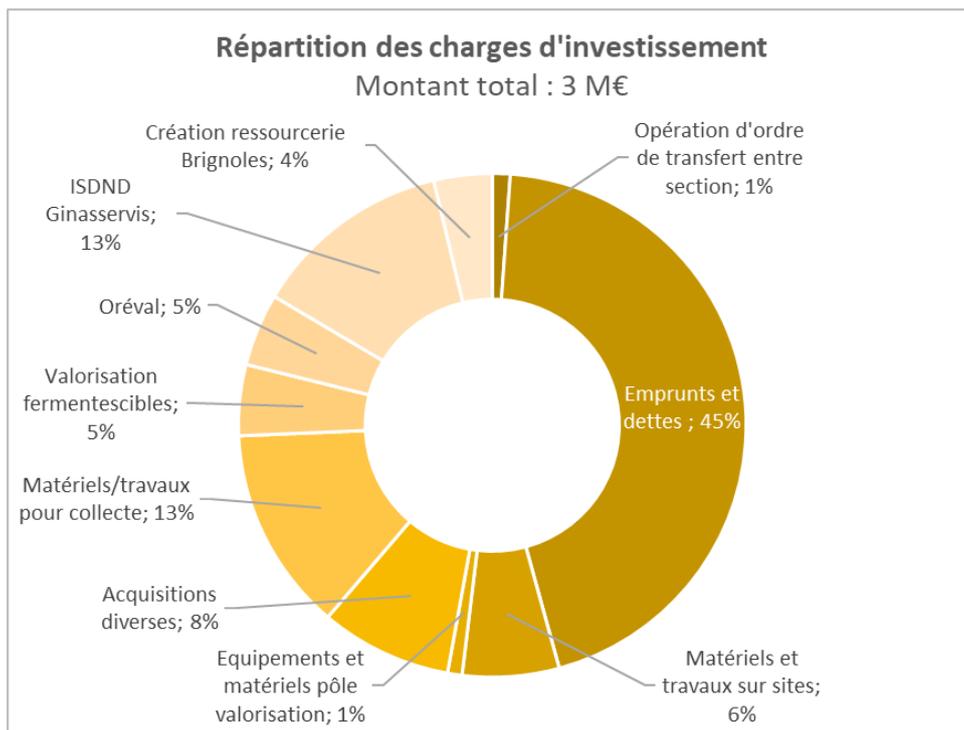
3.6.1 Les charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement ont diminué de 6,2% par rapport à 2021 (24 976 001 €). Les charges à caractère général représentent plus de 80% des dépenses de fonctionnement.



3.6.2 Les charges d'investissement

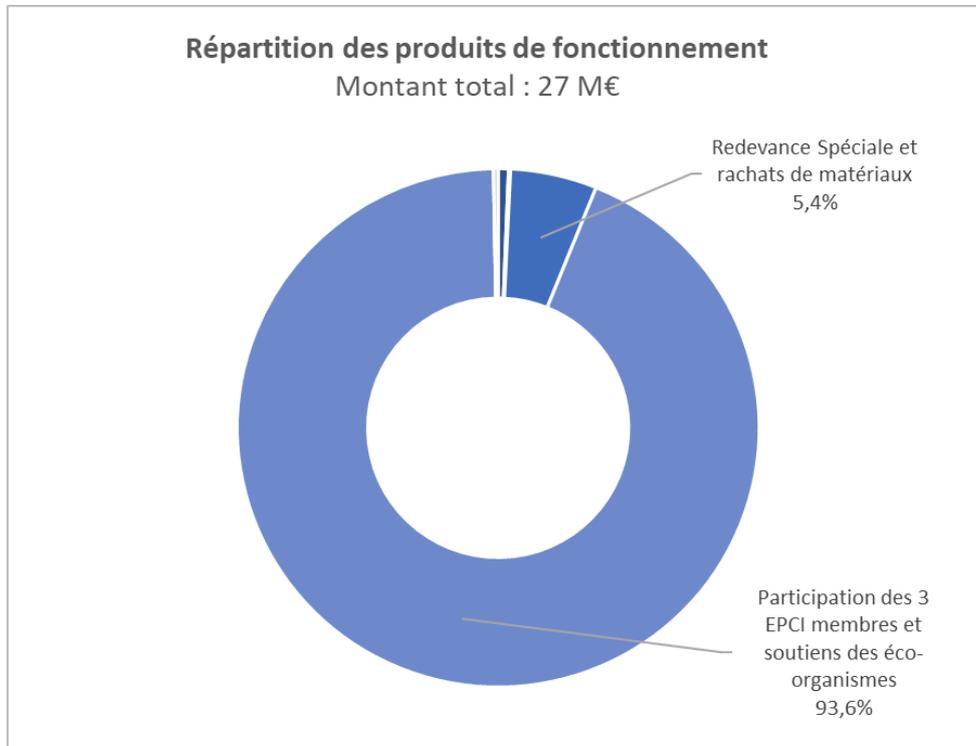
Les charges d'investissement ont diminué de 63,6% par rapport à 2021 (8 293 680 €). Les emprunts et les dettes représentent la plus grande part des dépenses d'investissement (45%).



3.7 Le montant annuel global des produits du service (périmètre collecte-traitement)

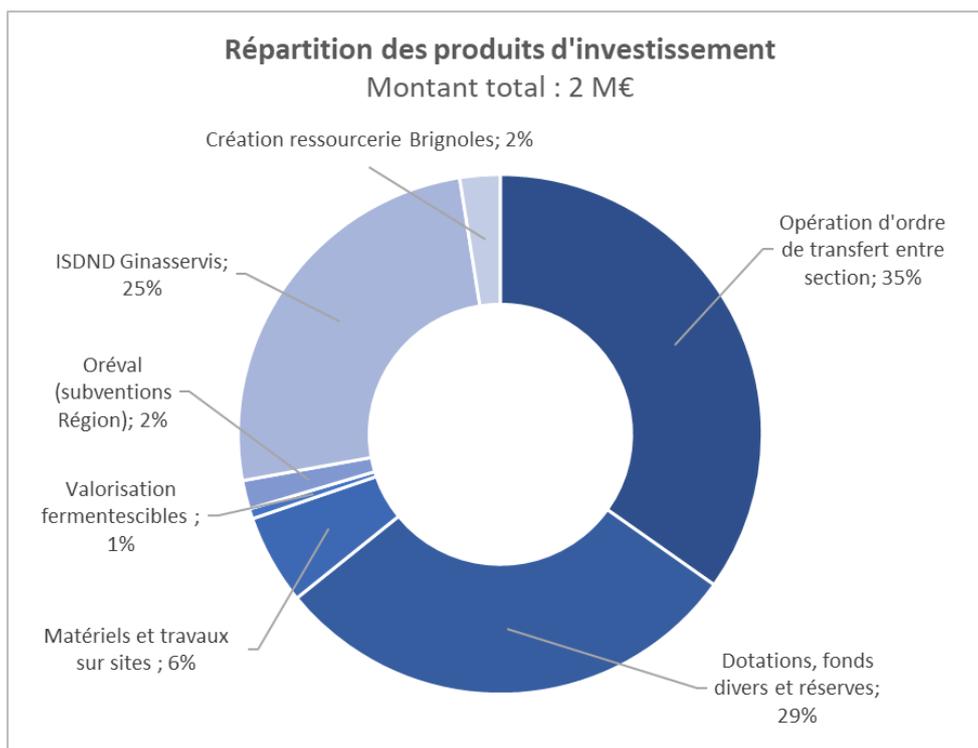
3.7.1 Les produits de fonctionnement

Les produits de fonctionnement ont augmenté de 8% par rapport à 2021 (25 643 073 €). Les participations des trois EPCI membres et les soutiens des éco-organismes représentent 93% des produits de fonctionnement.



3.7.2 Les produits d'investissement

Les produits d'investissement ont diminué de 67,4% par rapport à 2021 (7 205 442 €).



3.7.3 La Redevance Spéciale

En application de l'article L2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales, le SIVED NG a institué la Redevance Spéciale (RS) destinée à financer la collecte et le traitement des déchets non ménagers assimilables aux OMR.

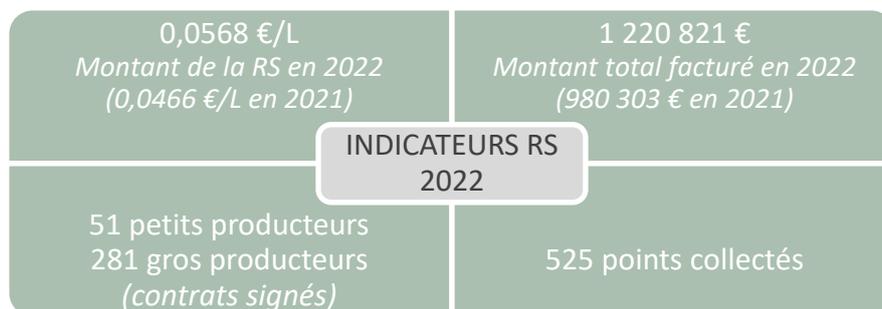
Les atouts de la RS :

- ✓ Elle évite de faire payer l'élimination des déchets non ménagers par les ménages ;
- ✓ Elle implique les producteurs de déchets non ménagers ;
- ✓ Elle préserve l'autonomie des choix organisationnels et techniques de la collectivité ;
- ✓ Elle apporte une recette à la collectivité ;
- ✓ Elle contribue à l'amélioration de la gestion du service de gestion des déchets non ménagers.

Les modalités d'application de la RS :

- ✓ La RS s'applique à tous les redevables non ménagers produisant plus de 660 L de déchets par semaine, tous flux confondus. Ce sont principalement des entreprises commerciales, artisanales, industrielles, de services et des administrations.
- ✓ Au-dessus de 15 000 L de déchets par semaine, le redevable doit se tourner vers un prestataire privé.
- ✓ Seule la collecte des OMR est facturée (pas les emballages et les cartons).
- ✓ Les entités ayant signé un contrat de RS ou justifiant d'un contrat privé sont exonérées de la TEOM.
- ✓ Le montant de la RS est le produit du volume des conteneurs par la fréquence de collecte par le nombre de semaines annuelles d'activité (48 semaines) par le prix au litre (révisable chaque année). Le prix au litre est actualisé en fonction de l'évolution des tarifs de collecte, transport et traitement des déchets.

Le bilan chiffré de la RS :



Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Publié le

ID : 083-258302637-20230626-03_260623RAP22-DE

ANNEXE 1 : Modes et fréquences de collecte des OMR et des emballages par commune et par secteur

MODES ET FREQUENCES DE COLLECTE										
Nom de la commune	Centre ville Bacs collectifs		Ecart Bacs collectifs ou individuels		Centre ville et écart Colonnes enterrées ou semi enterrées		Entreprises et administrations soumises à la redevance spéciale Bacs privatifs (litrages variables)			Zonage de collecte
	OM	EMB	OM	EMB	OM	EMB	OM	EMB	CARTONS	
Bras	5 fois / sem		2 fois / sem		1 fois / sem	Adaptée par le prestataire				1
Brignoles	4 fois / sem 6 fois / sem si rues commerciales	1 fois / sem	1 fois / sem 2 à 3 fois / sem certains verticaux	1 fois / sem			ZA Nicopolis et Consacs : 2 fois / sem	1 fois / sem	ZA : 1 fois / sem CV : 2 fois / sem	3 + ZA
Camps-la-Source	3 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem						2
Carcès	5 fois / sem (hiver) 6 fois/sem (été)	2 fois / sem	3 fois / sem	2 fois / sem						2
La Celle	3 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem						2
Châteauevert	1 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem						1
Correns	3 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem						2
Cotignac	5 fois / sem (hiver) 6 fois/sem (été)	1 fois / sem	3 fois / sem	1 fois / sem 2 fois / sem pt chauds	Fréquence est adaptée selon remplissage					2
Entrecasteaux	5 fois / sem (hiver) 6 fois/sem (été)	1 fois / sem	3 fois / sem	1 fois / sem 2 fois / sem pt chauds						2
Forcalqueiret	3 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem			ZA Les Fontaites : 2 fois / sem	1 fois / sem		3
Garéoult	4 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem						2
Mazaugues	3 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem			ZA Le tilleul d'Alfred : 2 fois / sem	1 fois / sem		2
Méounes-lès-Montrieux	3 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem						2
Montfort-sur-Argens	5 fois / sem (hiver) 6 fois/sem (été)	1 fois / sem	3 fois / sem	1 fois / sem	Fréquence est adaptée selon remplissage					2
Nans-les-Pins	6 fois / sem	1 fois / sem	3 fois / sem	1 fois / sem	3 fois / sem	Adaptée par le prestataire				2
Néoules	3 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem						2
Ollières	3 fois / sem	1 fois / sem	3 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem	Adaptée par le prestataire				2
Plan-d'Aups-Sainte-Baume	3 fois / sem	1 fois / sem	3 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem	Adaptée par le prestataire				2
Pourcieux	3 fois / sem	1 fois / sem	Bacs coll : 3 fois/sem Bacs ind : 1 fois / sem	1 fois / sem	3 fois / sem	Adaptée par le prestataire			CV : 1 fois/sem	2
Pourrières	3 fois / sem	1 fois / sem	2 fois / sem	1 fois / sem	3 fois / sem	Adaptée par le prestataire	ZA : 2 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem	2
Rocbaron	4 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem			ZA Fray Redon : 2 fois / sem	1 fois / sem		2
La Roquebrussanne			1 fois / sem	1 fois / sem	2 fois / sem	1 fois / sem				2
Rougiers	3 fois / sem	1 fois / sem	3 fois / sem	1 fois / sem	2 fois / sem	Adaptée par le prestataire				2
Saint-Maximin-la-Sainte-Baume	6 fois / sem	1 fois / sem	2 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem	Adaptée par le prestataire	Zone d'Aix, Le grand cèdre : 2 fois / sem ZA La laouve : 4 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem	6 + ZA
Sainte-Anastasie-sur-Issole	3 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem						3
Tourves	4 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem			ZA Les ferrages : 2 fois / sem	1 fois / sem		2
Le Val	4 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem		Adaptée par le prestataire				2
Vins-sur-Caramy	3 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem						2

ANNEXE 2 : Parc des équipements de pré-collecte 2022

PARC MATÉRIELS 2022

COMMUNES	CONTENEURS A ORDURES MENAGERES					CONTENEURS A EMBALLAGES					TOTAL		
	1201	2401	3601	7701	TOTAL	1201	2401	3601	6601	7701	TOTAL	OM	EMB
BRAS	5	0	2	40	79	126	0	1	0	45	0	0	0
BRIGNOLLES	3767	672	274	687	237	5637	2257	1221	97	634	34	4243	0
CAMPS LA SOURCE	442	26	12	76	2	558	16	432	9	71	0	528	0
CARCES	3	6	0	264	13	286	0	0	1	171	10	182	0
CHATEAUVERT	61	7	1	20	6	95	2	64	2	17	1	86	0
CORRENS	223	11	8	41	13	296	5	225	14	54	1	299	0
COTIGNAC	1	4	2	166	33	206	0	1	2	141	8	152	0
ENTRECASTEAUX	1	0	1	70	25	97	0	0	0	60	2	62	0
FORCALQUEIRET	1035	93	19	38	27	1212	47	1051	15	53	5	1171	0
GAREOULT	2196	117	19	58	52	2442	51	2298	23	105	4	2481	0
LACELLE	526	49	6	45	8	634	393	152	6	45	4	600	0
LA ROQUEBRUSSANNE	681	35	8	53	19	796	549	246	11	62	6	874	0
LE VAL	1399	50	17	61	78	1605	31	1401	25	120	4	1581	0
MAZAUGUES	266	22	3	18	25	334	60	216	3	17	13	309	0
MEQUINES LES MONTREUX	573	42	19	82	20	736	3	609	15	99	7	733	0
MONTFORT SUR ARGENS	3	1	2	105	1	112	1	0	1	79	0	81	0
MANS LES PINS	4	3	1	70	42	120	0	3	2	77	6	88	0
NEOULES	571	94	15	29	19	728	392	368	10	39	23	832	0
OLLIERES	11	3	6	21	0	41	1	13	2	14	0	30	0
PLAN D'AUPS	0	0	5	110	2	117	0	0	0	62	0	62	0
POURCIEUX	105	2	3	16	2	128	0	104	4	6	0	114	0
POURRIERES	1	7	11	130	17	166	0	1	72	6	0	79	0
ROCBARON	1716	130	22	77	42	1987	33	1818	21	125	7	2004	0
ROUGIERS	32	3	2	60	6	103	1	30	2	66	3	102	0
ST MAXIMIN LA STE BAUME	4951	181	52	318	68	5570	11	4950	40	299	6	5306	0
STE ANASTASIE SUR ISSOLE	479	31	11	65	13	599	236	284	9	64	6	599	0
TOURVES	1261	77	35	89	116	1578	113	1346	71	139	48	1717	0
VINS SUR CARAMY	267	11	2	28	2	310	1	269	9	36	0	315	0
TOTAL SIVED NG	20580	1677	558	2837	967	26619	4203	17103	466	2706	198	24676	35

COMMUNES	CONTENEUR A CARTONS					COLONNES					ASCENCEURS A BACS				
	6601	7701	TOTAL	VERRE	PAPIERS	EMB	OM	CARTONS	TEXTILES	TOTAL	EMB	OM	TOTAL		
BRAS	0	0	0	6	6	12	13	0	0	37	0	0	0		
BRIGNOLLES	226	12	238	57	65	14	0	0	11	147	1	13	14		
CAMPS LA SOURCE	0	0	0	3	3	0	0	0	2	8	0	0	0		
CARCES	0	0	0	8	9	10	0	2	2	31	0	0	0		
CHATEAUVERT	0	0	0	3	2	0	0	0	0	5	0	0	0		
CORRENS	0	0	0	6	4	0	0	0	2	12	0	0	0		
COTIGNAC	0	0	0	12	11	15	0	2	3	43	0	6	6		
ENTRECASTEAUX	0	0	0	5	5	6	0	1	2	19	0	4	4		
FORCALQUEIRET	0	0	0	9	9	0	0	0	4	22	0	0	0		
GAREOULT	0	0	0	16	17	1	0	0	7	41	0	1	1		
LACELLE	0	0	0	8	4	4	0	0	2	14	0	0	0		
LA ROQUEBRUSSANNE	0	0	0	10	8	3	2	0	5	28	0	0	0		
LE VAL	0	0	0	14	11	4	0	1	5	35	2	2	4		
MAZAUGUES	0	0	0	3	3	0	0	0	3	9	0	0	0		
MEQUINES LES MONTREUX	0	0	0	11	7	0	0	0	2	20	0	0	0		
MONTFORT SUR ARGENS	0	0	0	6	6	7	0	1	2	22	0	0	0		
MANS LES PINS	10	6	16	19	13	16	15	0	2	65	2	6	8		
NEOULES	0	0	0	8	6	1	0	0	5	20	0	0	0		
OLLIERES	0	0	0	4	3	5	5	0	1	18	0	0	0		
PLAN D'AUPS	0	0	0	13	14	13	18	2	0	60	0	0	0		
POURCIEUX	0	1	1	3	3	9	22	0	1	38	0	0	0		
POURRIERES	0	3	3	15	17	41	52	0	2	127	0	0	0		
ROCBARON	0	0	0	22	16	1	0	0	5	44	0	0	0		
ROUGIERS	0	0	0	4	4	4	3	0	1	16	0	0	0		
ST MAXIMIN LA STE BAUME	2	176	178	37	39	36	7	0	3	122	3	3	6		
STE ANASTASIE SUR ISSOLE	0	0	0	6	5	0	0	0	3	14	0	0	0		
TOURVES	0	0	0	17	16	1	0	0	3	37	0	0	0		
VINS SUR CARAMY	0	0	0	4	3	0	0	0	0	7	0	0	0		
TOTAL SIVED NG	238	198	436	329	309	199	137	9	78	1061	8	35	43		